



RÉPUBLIQUE D'HAÏTI

**CONFÉRENCE INTERNATIONALE POUR
LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL
D'HAÏTI
PORT-AU-PRINCE
25 JUILLET 2006**

DOCUMENT DE TRAVAIL

JUILLET 2006

PRÉAMBULE

1. LA RETOUR À L'ORDRE CONSTITUTIONNEL : UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ

1. La démarche entreprise par le peuple haïtien pour la reconquête de sa pleine souveraineté, avec l'appui de la Communauté internationale, arrive à une étape cruciale et nécessite que le pays s'engage résolument sur la voie du développement. Tous les efforts déployés, toutes les ressources allouées, n'auront de sens que si le retour aux commandes des institutions démocratiques marque un tournant décisif dans la qualité de vie de chaque Haïtien, de chaque Haïtienne.
2. Ces efforts peuvent aussi être entravés par la persistance des rapports sociaux d'iniquité et l'injustice des inégalités d'opportunités entre les classes sociales, entre la ville et la campagne, et entre les hommes et les femmes. Ces inégalités constituent des obstacles et des défis majeurs pour parvenir à un développement démocratique, égalitaire et durable.
3. Cependant, la tenue d'élections crédibles, l'acceptation des résultats, la prestation de serment du Président de la République et l'inauguration de son quinquennat, la convocation du Parlement et la désignation rapide des Bureaux pluriels du Sénat et de la Chambre des Députés, la ratification du choix du Premier Ministre et de sa Déclaration de politique générale ont apporté un climat de détente et constituent autant de jalons posés vers la reprise en main des affaires de l'État par les instances constitutionnelles. Cette avancée s'est consolidée avec la prise en fonction du nouveau gouvernement, issu d'une large consultation, tant auprès des partis politiques que des différents secteurs de la société haïtienne. La formation de ce Cabinet d'ouverture témoigne d'un changement d'attitude, fruit de la priorité politique donnée au dialogue national constructif vers une véritable réconciliation entre les Haïtiens.
4. Cette fenêtre d'opportunité devrait, à très court terme, se traduire par une consolidation de ces acquis politiques dans les domaines économique et social, à travers des signes annonciateurs de progrès. Les Haïtiens et les Haïtiennes ayant misé sur la voie démocratique pour façonner leur avenir collectif, les faits doivent leur donner raison et il y a obligation de résultats.
5. Le défi est colossal pour les responsables politiques haïtiens. Il l'est aussi pour tous les segments de la société haïtienne, mais également pour la Communauté internationale. Seule une mobilisation sans faille des uns et des autres peut permettre de relever le défi du développement durable pour Haïti. Il est difficile d'imaginer le temps et les ressources qui seraient nécessaires pour recréer les conditions actuelles de succès. Le droit à l'erreur n'existe pas, il n'y aura pas de période de grâce.

2. HAÏTI : UN PAYS À CONSTRUIRE

6. Haïti est un pays à construire autour d'une vision rassembleuse. C'est dans ce contexte, que l'Exécutif a pu réunir les secteurs de la société haïtienne autour de deux grands axes de politique que sont : la modernisation de l'État et le développement de l'investissement privé, créateur d'emplois productifs. En effet, les efforts du secteur public ne pourront avoir de résultats tangibles sans la dynamisation des activités des agents économiques privés.
7. Dans cet esprit de concertation et de partenariat public/privé, le choix des secteurs porteurs s'est porté sur le Tourisme et l'Agriculture. En effet, le tourisme est en train de faire ses preuves dans la région caraïbéenne. Il exige une synergie d'actions de tous les acteurs et offre l'avantage d'assurer une couverture nationale, d'être le catalyseur d'une mobilisation économique à tous les échelons et de mettre en valeur un avantage comparatif énorme d'Haïti, soit son héritage culturel et patrimonial. L'Agriculture demeure l'activité principale de la grande majorité de la population et toute amélioration sensible de la qualité de vie des Haïtiens suppose une amélioration sensible de la filière agricole (production, transformation, distribution et/ou exportation) allant du producteur jusqu'au consommateurs.

8. Cependant, en plus de la stabilité politique, cette synergie d'actions exige des pré-requis essentiels qui constituent les grands chantiers de cette vision. Tous les paramètres ne sont pas encore connus; il reste des segments à étudier, des devis à compléter. Haïti demande donc à la Communauté internationale de l'accompagner dans la finalisation des dossiers de ces huit grands chantiers qui pourront être mis en oeuvre progressivement, au cours des futurs exercices fiscaux, notamment le financement de ceux de la fin du cycle budgétaire 2005-2006 et le cycle budgétaire 2006-2007.
9. Haïti demande maintenant à la communauté internationale de s'engager solennellement à ses côtés pour mettre en oeuvre un ambitieux programme d'investissements et de réformes pour sortir le pays de la spirale de la misère. Il faut réfléchir, il faut étudier, mais il faut aussi agir en même temps.
10. C'est dans cette perspective que le Gouvernement présente les grands chantiers pour lesquels il sollicite des engagements sur le long terme, et ce, même si tous les paramètres ne sont pas connus, s'il reste des segments à étudier, des devis à compléter. Par ailleurs, il faut assurer la continuité, compléter le programme en cours dans le Cadre de Coopération Intérimaire. C'est pourquoi la Conférence doit être l'occasion de confirmer le financement pour la fin du cycle budgétaire 2005-2006 et le cycle budgétaire 2006-2007.

PARTIE I : LES GRANDS CHANTIERS

LES GRANDS CHANTIERS (EN MILLIONS DE US\$)		
1.	TRAVAUX PUBLICS	\$1,500
1.1.	Maillage routier national	\$1,200
1.2.	Électrification des Chefs Lieux des départements	\$180
1.3.	Ramassage des ordures dans les Chefs Lieux des départements	\$120
2.	APAISEMENT SOCIAL	\$120
2.1.	Employés révoqués à partir de février 2004	\$25
2.2.	Arriérés de salaire	\$20
2.3.	Militaires démobilisés	\$25
2.3.	Projets communaux	\$50
3.	JUTICE /SÉCURITÉ	\$1,500
3.1.	Appui à la Justice	\$350
3.2.	Appui à la Police	\$1,150
4.	AUGMENTATION DES REVENUS	\$150
4.1.	Administration Générale des Douanes	\$100
4.2.	Direction Générale des Impôts	\$50
5.	RENFORCEMENT DE L'ÉTAT	\$850
5.1.	Conseil Electoral	\$30
5.2.	Appui au Parlement	\$120
5.3.	Appui aux Collectivités Territoriales	\$300
5.3.	Réforme de l'Administration publique	\$400
6.	ÉDUCATION	\$930
6.1.	Scolarisation universelle	\$450
6.2.	Formation professionnelle	\$200
6.3.	Centres universitaires régionaux	\$280
7.	SANTÉ	\$1,200
7.1.	Couverture sanitaire nationale	\$1060
7.2.	Hôpitaux régionaux	\$140
8.	AGRICULTURE/ENVIRONNEMENT	\$850
8.1.	Soutien à la production agricole	
-	Engrais	\$100
-	Semences	\$200
-	Accès au Crédit	\$110
-	Agro-industrie	\$110
-	Lacs collinaires	\$40
8.2	Soutien à l'élevage	\$280
8.3	Biodiesel	\$10
	GRAND TOTAL	\$7,100

3. LES GRANDS CHANTIERS

11. Les grands chantiers identifiés portent sur les travaux publics, l'apaisement social, la sécurité/justice, le renforcement de l'état, l'éducation, la santé et l'agriculture. À ce stade, chaque chantier identifie les priorités à atteindre dans le secteur et fournit un ordre indicatif du coût sur le moyen terme des interventions.

3.1 TRAVAUX PUBLICS (1 500 M\$US)

12. L'objectif du chantier travaux public/infrastructures est de « vertébrer » le pays, levant ainsi un obstacle majeur au développement. Selon la déclaration du Commissaire Louis Michel en annonçant un partenariat UE- Afrique pour les infrastructures : *«Ce partenariat permettra à l'Afrique de se doter des infrastructures essentielles indispensables pour qu'il y ait un vrai décollage économique. Vertébrer l'Afrique est un préalable à la croissance économique, au commerce, à l'intégration régionale et la lutte contre la pauvreté»*. Ce qui est vrai pour l'Afrique, l'est dans ce cas-ci pour Haïti. La pauvreté des réseaux routiers, électriques, d'eau et de communication bloque le développement économique. C'est un véritable partenariat Haïti/Communauté internationale pour les infrastructures qui doit être scellé, à l'instar de celui qui vient d'être conclu entre l'Union Européenne et l'Afrique.

3.1.1 Maillage routier national (1 200 M\$US)

13. Le **maillage routier national** constitue le programme moteur de ce premier chantier des Travaux Publics. Il s'agit de réunir toutes les régions du pays, tous les chefs-lieux départementaux par le littoral et construire les axes Nord-Sud le long de la frontière avec la République dominicaine. Le programme consiste à réhabiliter les routes existantes qui en ont besoin, à accélérer la construction de celles pour lesquelles les tracés existent et dont le financement est acquis, à chercher le financement pour les autres tronçons identifiés et à procéder aux études, devis et appels d'offres pour les segments restants. Le Fonds d'Entretien Routier (FER) créé en 2003 dispose de ses propres sources de financement et fournit la garantie de pérennité du réseau à mettre en place.
14. Un réseau routier adéquat est essentiel. C'est par-là que les intrants à la production arrivent, que les produits finis circulent, que les touristes ont accès au potentiel culturel et géographique, que les malades ont accès aux hôpitaux et que les étudiants peuvent fréquenter les Centres universitaires régionaux. C'est aussi une condition sine qua non pour une véritable décentralisation et déconcentration de l'État. L'inclusion de tous les citoyens passe aussi par un accès géographique à toutes les régions du pays.
15. Le programme est ambitieux, il ne suffit pas de trouver le financement, il faut briser le cercle vicieux de la faiblesse d'exécution des firmes nationales. Le partenariat doit inclure l'expertise pour les études et devis, il doit aussi faire place à la mobilisation des firmes internationales qui ont l'expertise et la capacité d'exécution.

3.1.2 Électrification des chefs lieux de départements (180M\$US)

16. La disponibilité de sources fiables d'électricité est essentielle au développement. Il s'agit d'abord d'un service public qui doit être accessible à chaque citoyen. Il s'agit ensuite d'un intrant essentiel au développement économique de la petite et moyenne entreprise. L'expérience montre que la grande entreprise est en mesure de fabriquer elle-même l'énergie dont elle a besoin, ce qui n'est pas le cas pour les plus petits utilisateurs commerciaux.
17. Il faut donc agir rapidement puisque la faiblesse de l'approvisionnement en électricité s'avère une des contraintes majeures au développement. Le partenariat devra, à terme, rendre

disponible toute l'énergie requise pour assurer une couverture maximale du pays, en allant vers un partenariat public/privé plus important.

18. Les besoins d'investissements sont massifs pour apporter une solution durable à ce moteur de la relance économique qu'est l'approvisionnement adéquat en électricité. Les principes de la politique d'ensemble sont un renforcement d'EDH par un contrat de gestion suite à un appel d'offres et une politique tarifaire qui reflète la vérité des prix. L'électricité est un service public qui doit, à ce titre, être accessible aux plus démunis. Même si le nombre d'utilisateurs est important, il reste que la consommation cumulée de ce segment de la clientèle représente moins de 15 % de la desserte totale. Il est donc possible d'élaborer une politique tarifaire conséquente qui rende l'électricité accessible. Le recouvrement de coûts doit surtout porter sur les gros consommateurs d'énergie.

19. Dans le court et le moyen termes, et compte tenu de l'accent mis sur le maillage routier, les objectifs atteignables sont l'électrification des chefs-lieux de chaque département, ce qui inclut bien entendu la capitale Port-au-Prince.

3.1.3 Ramassage des ordures dans les chefs lieux des départements (120 M\$US)

20. L'assainissement des villes va requérir des investissements majeurs pour arriver à une solution durable. Il faut faire des travaux d'infrastructures importants. Le problème complexe du traitement des déchets solides reste le plus visible et le plus urgent et le dossier doit être instruit pour élaborer une solution durable.

21. L'État peut et doit agir dans l'immédiat. C'est pourquoi, une aide immédiate est demandée pour assurer le ramassage des ordures dans les chefs-lieux de département.

3.2 **APAISEMENT SOCIAL (120M\$US)**

22. Les turbulences politiques des dernières années ont laissé des situations potentiellement explosives qui risquent de compromettre la stabilité nécessaire à la relance du pays. Il faut apporter une réponse immédiate à trois situations spécifiques : les arriérés de salaires dus à des agents de l'État, la situation des personnes qui ont été révoquées abusivement, et les militaires démobilisés.

3.2.1 Employés révoqués à partir de février 2004 (25 M\$US)

23. Il est impératif donc d'apporter une solution définitive à la situation du personnel révoqué. La solution passe par un accompagnement en termes de formation et d'opportunités de se créer une vie acceptable. Ce volet du programme doit trouver un financement immédiat.

3.2.2 Arriérés de salaires (20 M\$US)

24. L'État doit respecter ses engagements au sujet du paiement des arriérés de salaire qui sont dus à des employés de l'État. C'est une question de justice et d'intégrité. L'instruction du dossier est pratiquement terminée et les fonds requis doivent être rendus disponibles. Il y a de la crédibilité des pouvoirs publics.

3.2.3 Les militaires démobilisés (25 M\$US)

25. L'ambiguïté persistante sur la situation des militaires démobilisés doit être levée. L'État doit reconnaître ses responsabilités et conclure une entente équitable avec ceux qui ont loyalement servi la patrie.

3.2.4 Projets communaux (50 M\$US)

26. L'apaisement social touche aussi la situation des zones sensibles où des actions structurantes sont nécessaires en termes d'assainissement, d'eau potable, d'adoquinage des rues, d'électricité, le tout devant s'insérer dans un schéma de développement urbain. Ces bidonvilles doivent évoluer pour devenir des quartiers populaires viables. Dans l'immédiat, il faut intervenir dans le domaine des restaurants communautaires, des programmes ciblés pour les jeunes rendus vulnérables par l'influence des gangs criminalisés et pour cela, des ressources immédiates sont requises.
27. L'apaisement social doit être un instrument d'inclusion. À ce titre, il comporte un paquet minimal de projets pour chacune des communes du pays. Ce paquet minimal constitue un plancher qui doit permettre de répondre aux besoins les plus pressants en termes d'infrastructures communales, de services à la population. C'est là une manifestation tangible de la volonté de faire porter l'action du Gouvernement sur l'ensemble du territoire national.

3.3 **CHANTIER JUSTICE/SÉCURITÉ (1 500 M\$US)**

28. La justice et la sécurité sont des conditions essentielles pour que les Haïtiens fassent la paix entre eux, pour que la confiance renaisse et que les investissements portent fruits. C'est un travail difficile qui va demander du temps et de la ténacité. La façon la plus pratique d'y arriver est de conclure un partenariat sur le long terme entre Haïti et la communauté internationale.

3.3.1 Appui à la Justice (350 M\$US)

29. Tout, ou presque est à faire dans ce domaine. Une police efficace sans un système de justice adéquat risque de devenir un instrument de répression plutôt qu'une garantie de liberté. Il faut s'attaquer à l'ensemble de la chaîne pénale, de la sélection des magistrats jusqu'à la réhabilitation/construction des pénitenciers en passant par la mobilisation et la formation du personnel, la mise à disposition des infrastructures et des équipements requis. Il faut garantir la sécurité des magistrats et des agents publics qui oeuvrent dans le système judiciaire et carcéral.

3.3.2 Appui à la Police (1 150 M\$US)

30. Les priorités sont évidentes. La force policière doit croître à un rythme accéléré d'environ 1,500 policiers par année pour atteindre un effectif de 12 à 15,000 policiers. Il faut épurer les effectifs actuels, poursuivre ceux qui ont abusé de leur pouvoir et un recyclage à ceux qui n'ont pas les compétences requises, mais qui n'ont pas commis d'actes criminels.
31. Un tel niveau de croissance appelle aussi des investissements dans les infrastructures, dans les moyens de communication, de transport, dans la protection des agents eux-mêmes. Il faut aussi assurer qu'ils seront payés de manière décente et régulière. Les arriérés actuels dans les salaires des policiers illustrent le chemin à parcourir.
32. La stabilité politique dans le contexte actuel demande la présence de forces militaires étrangères dans le cadre de la MINUSTAH. Cette présence devra arriver à son terme et Haïti doit disposer de moyens propres pour remplir ces fonctions de souveraineté. La pertinence d'une seconde force à caractère militaire devra faire l'objet d'un large consensus national. Si l'approche est retenue, l'implantation d'une force de gendarmerie professionnelle, non politisée au service de l'État dans le respect de la Constitution va requérir des investissements importants. Il faut chiffrer cet effort financier pour que le pays puisse se donner les outils dont il a besoin à l'intérieur des moyens dont il dispose, moyens qui vont devoir venir en partie de la communauté internationale.

3.4 AUGMENTATION DES RECETTES DE L'ÉTAT (150 M\$US)

33. La reconstitution de l'État est une tâche impérative. Pour le développement du pays, la première priorité est **l'augmentation et une meilleure gestion des recettes perçues par l'État.**
34. Le Gouvernement a pris des engagements très clairs à l'effet de maintenir les mesures visant à la stabilité du cadre macro-économique et à la rigueur de la gestion des deniers publics. Une planification améliorée des dépenses et le contrôle serré de l'exécution du budget permettront de faire un usage plus efficace des argents disponibles. La création de la Commission des Marchés Publics et les avancés dans lutte contre la corruption assure une plus grande transparence et une meilleure équité dans les transaction de l'État avec ses fournisseurs et sous-traitants.
35. Mais cela ne suffit pas, il faut accroître les recettes de l'État, et pour ce faire prendre des mesures énergiques, notamment au niveau de l'Administration Générale des Douanes et de la Direction Générale des Impôts, d'où l'importance d'investir pour donner à ses services de l'État les moyens d'assumer pleinement leurs fonctions.

3.4.1 L'Administration Générale des Douanes (100 M\$US)

36. Les revenus de l'État reposent largement sur les droits perçus à l'importation et à l'exportation. L'Administration Générale des Douanes ne parvient à encaisser les revenus légitimes qui sont dus, faute de moyens adéquats.
37. Il faut investir pour réhabiliter les dix-sept postes frontaliers, implanter un système de communication et les bases de données adéquates, organiser des patrouilles de contrôle à l'intérieur du pays, renforcer les aménagements portuaires et aéroportuaires, former le personnel nécessaire et assurer sa sécurité. Cet investissement est rentable économiquement, il l'est aussi au plan de l'équité sociale et l'instauration d'un État de droit.

3.4.2 La Direction Générale des Impôts (50 M\$US)

38. La Direction Générale des Impôts (DGI) est l'autre guichet d'entrée des recettes de l'État. Ses moyens actuels ne lui permettent pas de remplir ses responsabilités avec l'efficacité nécessaire. Le Gouvernement souhaite porter l'effort fiscal des contribuables de 9% à 12 ou 13 %. L'atteinte de cet objectif requiert un déconcentration des services de perception sur l'ensemble du territoire national, la formation du personnel et la création de brigades spécialisées dans la lutte à l'évasion fiscale. Les dossiers des plus gros contribuables devront aussi être suivis avec plus de vigilance.
39. Ces mesures appellent l'accroissement des effectifs, une meilleure formation et un encadrement renforcé pour éviter le laxisme et les pratiques douteuses de la part des agents de l'État.

3.5 RENFORCEMENT DE L'ÉTAT (850 M\$US)

40. Le chantier du renforcement de l'État comprend le renforcement des institutions démocratiques existantes, la création des celles prévues par la constitution qui n'existe pas encore, et la réforme de l'administration publique.

3.5.1 le Conseil Électoral Permanent (30 M\$US)

41. La création du Conseil Électoral Permanent est le dernier jalon pour que le dispositif électoral soit complet. Sa création ne peut se faire que lorsque les élections locales auront eu lieu. Il nous faut doter le CEP d'une administration stable et de fonctionnaires qui jouissent des garanties d'impartialité requises par la fonction. Le CEP aura aussi besoin de locaux, d'équipement et de personnel disponible sur l'ensemble du territoire.

3.5.2 L'appui au Parlement (120 M\$US)

42. L'appui au Parlement est une composante essentielle du bon fonctionnement des institutions démocratiques prévues dans la constitution. L'appui au Parlement portera d'abord sur les affaires législatives par une assistance technique fournie par des ressources nationales et internationales afin d'assister les parlementaires dans l'instruction des différentes lois et de faciliter le travail législatif.

43. Il faut aussi veiller à l'aménagement et à l'équipement de locaux temporaires adéquats pour permettre aux élus de vaquer à leurs tâches dans un cadre acceptable et aux différentes Commissions des deux Chambres de pouvoir fonctionner normalement.

44. Le Parlement doit aussi pouvoir compter sur des ressources pour renforcer son Secrétariat.

45. La formation des élus et du personnel affecté au fonctionnement du Parlement est perçue par les Parlementaires comme une priorité. Finalement, tel qu'annoncé dans la Déclaration de Politique Générale, le pays doit se donner un nouveau Palais Législatif.

3.5.3 Appui aux collectivités territoriales (300 M\$US)

46. L'appui aux Collectivités Territoriales doit leur permettre d'assumer rapidement l'animation du développement local avec l'appui technique des cadres des services déconcentrés de l'État. Il faut stabiliser le personnel administratif et répondre aux besoins de formation des cadres et des élus, voir à une dotation en infrastructures et en équipements et concevoir une stratégie de développement local équilibrée pour les collectivités proches des principaux points géographiques servant de portes d'entrée.

47. C'est effort très important compte tenu du nombre de communes et de sections communales. Des solutions créatrices devront être trouvées, mais l'investissement demeurera élevé.

3.5.4 La Réforme de l'Administration Publique (400 M\$US)

48. La réforme de l'administration publique doit compléter ce chantier. Plusieurs textes existent, il faut maintenant passer à l'action. Ce dossier comporte le renforcement de l'administration centrale dans la capitale, la déconcentration de l'État sur l'ensemble du territoire national, le perfectionnement des fonctionnaires, l'équipement et le système de communication (NTI), le développement d'une capacité de formation, notamment par la dynamisation de l'École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ÉNAPP). Il faudra aussi prévoir des programmes de mise à la retraite anticipée, de recyclage et d'accompagnement pour les agents de l'État dont le profil ne correspond pas aux besoins d'une administration moderne. Il n'y aura pas d'exclus, de laisser pour compte.

3.6 ÉDUCATION (930 M\$US)

3.6.1 La scolarisation universelle (450 M\$US)

49. La grande priorité est la scolarisation universelle des enfants. À ce jour, 500,000 enfants n'ont pas accès à l'école, et encore moins à un repas chaud par jour. Le pays ne peut se développer durablement, s'il ne se libère pas de cette hypothèque. Le système est engorgé par des élèves sur-âgés qui n'y trouvent pas de services adéquats et qui occupent des places qui font défaut aux élèves réguliers. Cette situation doit cesser. La solution n'est pas simple, mais il faut s'y attaquer maintenant et avec les moyens suffisants. La Communauté internationale doit se mobiliser au côté d'Haïti et y consacrer l'effort nécessaire. Il faut le faire maintenant.

3.6.2 6.2 La formation professionnelle (200 M\$US)

50. La formation professionnelle représente un défi de taille que le pays n'a pas réussi à relever au cours des décennies passées. La création de richesse par la reprise des investissements ne peut se faire sans techniciens qualifiés dans tous les métiers. Une collaboration entre tous les secteurs est nécessaire. Il faut que le Ministère de l'Éducation remplisse son rôle, il faut que le patronat et les artisans qui sont les « utilisateurs » de cette main d'œuvre qualifiée y contribuent. On doit se mettre d'accord sur des résultats atteignables et y consentir les ressources nécessaires. Un centre de formation professionnelle est prévu dans chaque département du pays.

3.6.3 L'Université d'État d'Haïti et les centres universitaires régionaux (280 M\$US)

51. L'éducation de base est une obligation de résultat pour chaque citoyen et citoyenne. La formation universitaire est une nécessité pour fournir à la nation les cadres dont elle a besoin pour son développement. L'université doit être accessible dans tous les départements et devenir partie intégrante du potentiel de développement de chaque région. Il nous faut donc concevoir, en sus de l'Université d'État d'Haïti, l'implantation de **Centres Universitaires Régionaux** dans chaque département à l'intérieur de ce quinquennat.

3.7 SANTÉ (1 200 M\$US)

3.7.1 La couverture sanitaire nationale (1 060 M\$US)

52. Les priorités en matière de santé sont évidentes. Le chantier de la santé doit permettre d'assurer une couverture sanitaire nationale, i.e. des services de santé disponible dans toutes les communes et, à moyen terme, dans chacune des sections communales. L'objectif de la présence minimale sera atteint au cours de la prochaine année. Il nous faut la renforcer par la formation du personnel, par l'approvisionnement en vaccins et en médicaments, par l'amélioration des infrastructures. Toutes les énergies doivent concourir à donner l'accès à chaque Haïtien, à chaque Haïtienne.

3.7.2 Les Hôpitaux de référence Régionaux (140 M\$US)

53. Un réseau de santé primaire n'a de sens que s'il peut s'appuyer sur une capacité de services curatifs de haut niveau, d'un centre réunissant l'expertise et la capacité de formation et d'encadrement nécessaire à la qualité des soins de base. C'est pourquoi, la construction/réhabilitation/équipement/personnel d'un hôpital de référence dans chaque département est un résultat qui doit être atteint au plus tôt. Le Gouvernement haïtien et les partenaires internationaux doivent trouver une solution pratique pour que cet objectif se concrétise dans les meilleurs délais.

3.8 AGRICULTURE (850 M\$US)

3.8.1 Le soutien à la production agricole (560 M\$US)

54. L'agriculture est le premier moteur de la relance économique. Le chantier de l'agriculture doit assurer le soutien à la production agricole, soit lancer une opération immédiate pour que les semences et les intrants soient disponibles à des prix accessibles pour les producteurs, peu importe la taille de leurs exploitations.
55. La recapitalisation des exploitations appelle l'accès au crédit à des conditions et des taux acceptables. Il faut créer une nouvelle forme de partenariat afin que toutes les structures de financement décentralisées soient mises à contribution pour offrir des produits de crédit adaptés aux besoins et aux capacités de remboursement des agriculteurs et agricultrices. L'appui de la coopération internationale est nécessaire pour stimuler ces interventions et partager une part du risque encouru.
56. Les lacs collinaires permettent la maîtrise de l'eau, composante déterminante dans l'accroissement de la productivité des exploitations. Il s'agit d'une technologie indispensable dans plusieurs régions du pays, parmi les plus démunies. Leur aménagement, respectueux des normes de l'environnement, répond à un besoin largement ressenti par les producteurs. Il faut que les ressources nécessaires soient rendus disponibles et, s'agissant d'un bien collectif, il revient au MARNDR d'exercer le leadership en la matière.
57. L'agro-industrie, même à un niveau de petite et moyenne entreprise, doit contribuer à accroître la valeur ajoutée sur la production nationale et aussi à limiter les pertes en transformant des produits qui ne peuvent être vendus à l'état frais. Il faut rouvrir les usines existantes, en créer de nouvelles.
58. C'est aussi un puissant moyen de structuration de la production agricole et d'organisation des producteurs.

3.8.2 Le soutien à l'élevage (280 M\$US)

59. L'élevage est un secteur qui n'est pas utilisé à son plein potentiel dans le pays. Il faut une action énergique pour accroître sa contribution aux revenus des agriculteurs et des entrepreneurs. La contrainte ne réside souvent pas dans la production, mais dans l'abattage et la conservation des produits, domaines qui demandent des investissements plus lourds. Le Ministère doit jouer son rôle normatif et prendre les mesures nécessaires pour le contrôle sanitaire afin de garantir la qualité des produits, seul gage de succès dans la mise en marché. Il doit aussi agir comme animateur en fournissant la formation, l'information et l'encadrement nécessaire à une industrie en croissance.

3.8.3 Le développement du biodiesel (10 M\$US)

60. La crise énergétique mondiale ouvre aussi de nouvelles pistes dans la production agricole à des fins énergétiques. Il s'agit de la production pour la transformation en additif pour le biodiesel. Des projets sont à l'étude et il faut continuer l'effort. C'est une source de revenu additionnelle qui peut contribuer à l'amélioration de la situation des producteurs.
61. Les investissements dans le développement du biodiesel proviendront largement du secteur privé. Le rôle du Gouvernement en est un de promotion, d'animation et de formation, ce qui explique le budget réduit affecté à ce programme.

3.9 LA MISE EN ŒUVRE DES GRANDS CHANTIERS

62. Le chapitre précédent présente les grands chantiers qui associent une vision à un plan d'actions et des résultats à atteindre. Ce n'est pas une planification détaillée, c'est un programme mobilisateur sur lequel un engagement de la Communauté internationale au côté d'Haïti est indispensable.
63. Pour que la vision devienne réalité, il faut produire la connaissance opérationnelle qui doit guider l'action, apporter une solution juste, éviter les duplications. L'expertise nécessaire pour préparer les études et les dossiers de manière à déboucher sur une action conséquente doit être mobilisée. Mais cela ne suffit pas, il faut un dialogue ouvert entre les partenaires pour traiter de toutes les questions, arriver à des compromis, engager et soutenir les initiatives. Le pays a connu trop de projets avortés, trop d'acquis dilapidés. Il faut rompre avec les pratiques passées. Il faut cesser de réfléchir chacun de son côté, il faut penser ensemble. Il n'y a pas de contraintes qui soient l'exclusive des partenaires de la Communauté internationale ou d'Haïti, il n'y a que des contraintes au développement du pays. La coopération est, ou doit, devenir un partenariat véritable, pas un système d'adversaires.
64. Pour abolir ce mur, pour réfléchir et agir ensemble, Haïti convie la Communauté internationale à mobiliser et partager l'expertise nécessaire pour instruire les dossiers de chacun des grands chantiers. Il ne s'agit plus de savoir s'il faut un maillage routier, il le faut. Il s'agit d'avoir les études, les tracés et les coûts. Il ne s'agit plus de savoir si les grands travaux d'assainissement pour les villes du pays sont nécessaires, ils le sont. Il faut avoir les données, les plans et devis d'exécution pour engager les actions nécessaires. La question n'est plus de savoir si la scolarisation universelle est faisable, il faut la faire.
65. Une façon nouvelle de coopérer consiste à lancer cette réflexion commune orientée sur l'action pour qu'au prochain rendez-vous, les dossiers soient plus étoffés, que des engagements sur le long terme puissent être finalisés.
66. Heureusement, la coopération n'en est pas à son point de départ, bien au contraire. Il y a une masse importante de projets en cours ou sur le point de l'être. Il faut compléter le Cadre de Coopération Intérimaire, atteindre les résultats attendus, assurer la continuité. C'est pourquoi le CCI a fait l'objet d'une revue et d'un certain recadrage afin de le rendre conforme aux objectifs du Gouvernement. Les quatre grands axes demeurent les mêmes pour les fins de présentation jusqu'au terme du CCI en septembre 2007. Cela laisse le temps de réaliser les études et d'associer tous les segments de la société haïtienne au consensus nécessaire pour la vision long terme et pour son opérationnalisation.
67. Une façon différente de coopérer signifie aussi que le dialogue entre le Gouvernement d'Haïti et la Communauté internationale permette de développer le niveau de confiance entre les partenaires, en reconnaissant notamment que la légitimité du Gouvernement et des institutions démocratiques confirme l'appropriation et le leadership haïtien en matière de définition de la politique de développement et de sa mise en œuvre.
68. Haïti exerce ce leadership dans la formulation du Document de Stratégie Intérimaire de Réduction de la Pauvreté, devant lui-même mener à la présentation de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté à la fin de 2007. La réflexion doit s'appuyer sur un effort concerté de tous les segments de la population pour définir les moyens d'arriver à une société capable d'assurer le maintien de l'ordre, le respect des droits individuels et collectifs et un partage plus équitable de la richesse collective. Les éléments de la stratégie intérimaire de réduction de la pauvreté sous-tendent l'ensemble des propositions du programme gouvernemental.
69. L'aide publique au développement est une composante majeure du budget de fonctionnement de l'État et la principale source de financement du Programme d'investissements publics. L'intention ferme de l'État haïtien d'utiliser le mécanisme budgétaire

pour coordonner l'exécution des politiques publiques suppose une insistance accrue sur la prévisibilité de l'aide. Il est illusoire de parler de saine gestion des fonds de l'État si les engagements respectifs ne sont pas honorés.

70. Pour atteindre ces deux objectifs, soient le leadership national et la prévisibilité de l'aide, l'État haïtien retient les principes énoncés dans la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide comme cadre de référence des mécanismes de coordination à mettre à jour pour la prolongation du CCI. Ces principes sont :

- **APPROPRIATION** : Les pays partenaires exercent une réelle maîtrise sur leurs politiques et stratégies de développement et assurent la coordination de l'action à l'appui du développement.
- **ALIGNEMENT** : Les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires
- **HARMONISATION** : Les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et permettent une plus grande efficacité collective. Les donateurs mettent en place des dispositifs communs et simplifient leurs procédures.

71. Un premier geste dans le sens d'utiliser les systèmes et procédures existants dans le pays consiste, tel que discuté avec les bailleurs de fonds, à prendre l'année fiscale haïtienne (1^{ier} octobre su 30 septembre) comme référence et dès lors, à ramener l'extension du CCI au 30 septembre 2007 plutôt qu'au 31 décembre 2007 comme décidé à Bruxelles.

72. Le second geste consiste à rechercher une plus grande prévisibilité de l'aide en demandant aux partenaires qui feront des annonces lors de la Conférence du 25 juillet à Port-au-Prince, de proposer un chiffre indicatif de planification sur le moyen terme (quinquennat) et de prendre des engagements fermes pour la fin de l'année financière 2005-2006 et pour l'année financière 2006-2007.

73. Cette approche sera maintenue pour les années subséquentes puisque l'aide publique au développement est une source importante du financement de l'État et doit, conséquemment être incluse dans le processus de préparation du budget et du Programme d'investissements publics. On se dirige de la sorte vers un PIP « glissant », permettant de renforcer la synergie entre les actions entreprises par une articulation serrée entre la planification et la programmation/budgétisation des activités et projets. Dans la même perspective, l'exécution du budget sera facilitée par les engagements précis sur l'appui budgétaire.

74. La dimension géographique devient un des piliers des processus de planification et de programmation des investissements publics. Il n'y a pas de politiques de décentralisation et de déconcentration qui puissent être efficaces si le programme de Gouvernement ne parvient pas à aller au-delà de la « centralité » de Port-au-Prince et à toucher tous les départements, toutes les communes et toutes les sections communales du pays. La nouvelle façon de coopérer appellera donc une sensibilité beaucoup plus grande à la concentration géographique des initiatives des différents bailleurs et intervenants.

75. La recherche d'engagements fermes pour le cycle budgétaire en cours et à venir (2006 – 2007) trouve aussi son pendant dans la programmation des activités. Ainsi, le Gouvernement s'engagera dans des réformes globales, mais fixera aussi les résultats pratiques à atteindre à court terme. Dans pratiquement tous les domaines, il est possible d'identifier des besoins tellement évidents qu'ils peuvent recevoir une réponse immédiate sans compromettre la stratégie globale. C'est en fait l'approche proposée pour le Programme d'Apaisement Social où les projets réalisés constituent la première tranche des activités structurantes de la stratégie nationale dans les différents secteurs. Cette approche est applicable aussi dans le programme

du Gouvernement. Il faut éviter que les réformes restent au niveau des documents et des projets comme ce fut trop souvent le cas. Il faut mener simultanément l'action et la réflexion pour apporter un véritable changement dans la vie des citoyens et citoyennes.

76. Une façon différente de coopérer signifie aussi approfondir les relations avec les partenaires « traditionnels » d'Haïti, mais aussi faire place à de nouvelles collaborations, tant des pays de l'hémisphère que des pays européens. La Déclaration de Politique Générale mentionne d'ailleurs les deux axes de coopération soit l'axe nord-sud qui demeure indispensable et l'axe sud-sud qui révèle une capacité d'innovation et qui est nécessaire pour que Haïti reprenne la place qui est sienne dans la Caraïbe, dans l'hémisphère et dans le monde.
77. Il importe de s'assurer que le dossier haïtien demeure une priorité pour les diverses coopérations. Trop souvent les premiers progrès sont suivis d'une baisse d'intérêt puisque la crise semble sous contrôle. Le Secrétaire Général des Nations Unies a exprimé, en marge de la réunion du Conseil de Sécurité de février 2004, le souhait que cette fois-ci, la Communauté internationale demeure engagée suffisamment longtemps pour remettre le pays sur la voie du développement. Il faut prendre les mesures pour s'assurer que ce souhait devienne réalité.

**PARTIE II : LE PROGRAMME DU GOUVERNEMENT
JUILLET 2006 – SEPTEMBRE 2007**

4. LES CONDITIONS DE SUCCÈS

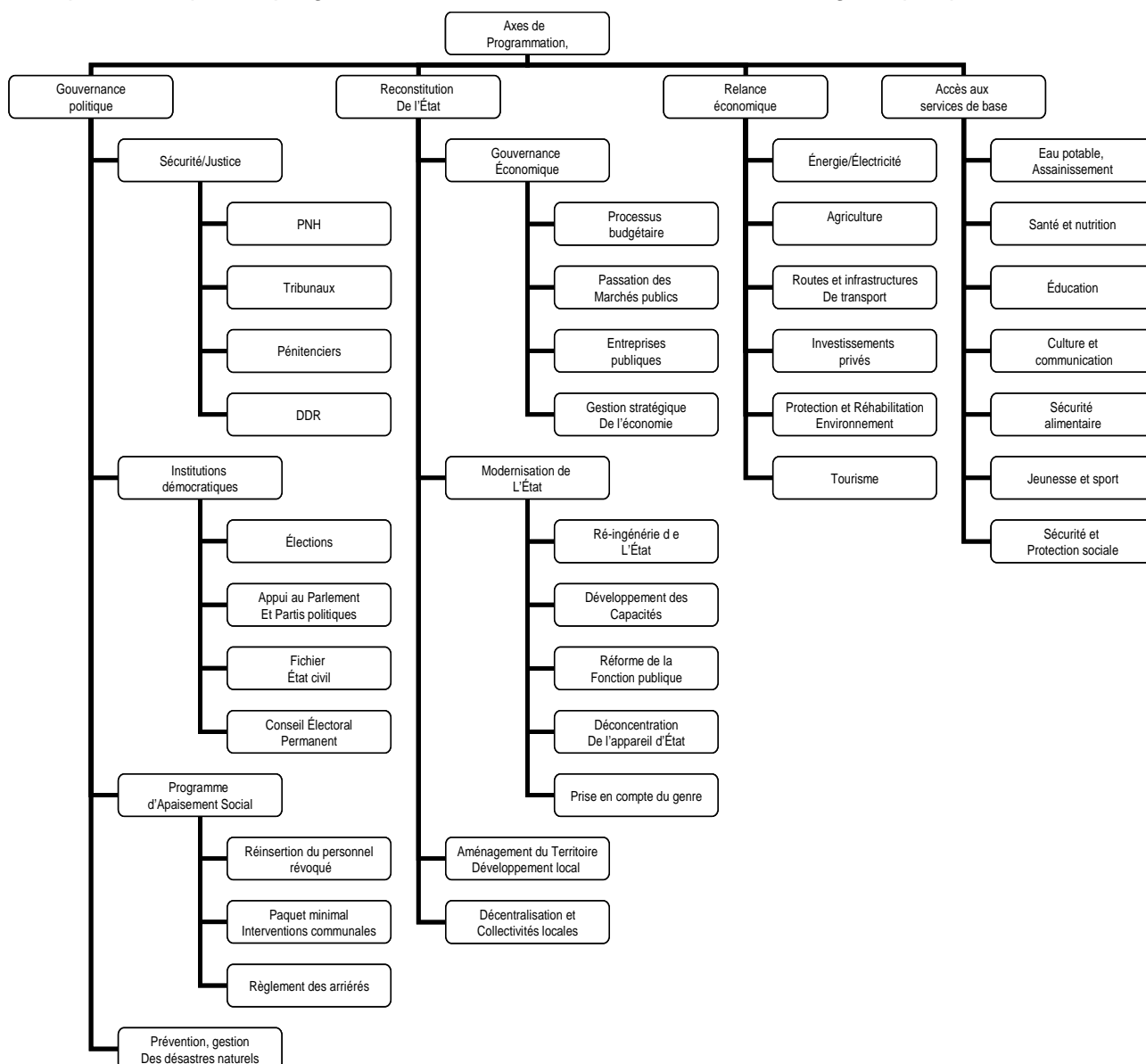
78. La Déclaration de Politique Générale posent les conditions préalables à un nouveau départ. Il s'agit prioritairement d'une politique d'inclusion, de dialogue et de réconciliation. Lors de son discours inaugural, le Président de la République a insisté sur la nécessité de faire la paix entre Haïtiens. Personne d'autre, disait-il, ne peut le faire à leur place. C'est aussi une condition sine qua non à la reconquête de la pleine souveraineté nationale. La formation des Bureaux pluriels des deux Chambres du Parlement et la composition d'un Cabinet d'ouverture montrent que déjà cette politique est en marche. Il faudra continuer, un véritable changement des mentalités est nécessaire, il faudra du temps, mais le mouvement est lancé.
79. La seconde condition consiste à rendre les services de base disponibles sur la totalité du territoire. C'est la dimension géographique, mais aussi la dimension humaine, car l'inclusion suppose que tous les citoyens peuvent compter sur un État capable d'accomplir ses fonctions régaliennes, mais aussi sur un État capable de donner accès aux services de base, pré-requis essentiel à la reconquête de la dignité pour chaque Haïtien.
80. La troisième condition porte sur la croissance de la population qu'il faut harmoniser avec celui de la production nationale, de la capacité du pays à fournir un cadre de vie viable à tous ses citoyens. La jeunesse constitue une richesse fondamentale pour ce pays : 52% de la population a moins de vingt ans. Pour en tirer tout le potentiel, il faut offrir des services de santé, il faut éduquer cette jeunesse, il faut lui fournir des opportunités d'œuvrer au développement collectif tout en trouvant un cadre de vie valorisant. De même, les femmes représentent près de 52% de la population du pays. Pour assurer une pleine participation de ces forces, il faut s'engager à respecter leurs droits et à mettre en place des politiques et programmes publics visant l'égalité entre les sexes. Le taux actuel de croissance n'est pas soutenable par rapport à l'offre de services qu'il suppose. Déjà, plus de 500 000 enfants n'ont pas accès à l'école. De plus, le système scolaire doit composer avec un nombre important de sur-âgés, les services de santé ne parviennent pas à assurer un appui minimal à un grand nombre de mères, la surpopulation des bidonvilles est un creuset fertile pour la criminalité chez les jeunes, faute d'opportunités d'assurer leur avenir dans un cadre décent. Le Gouvernement devra, en même temps qu'il répond aux besoins immédiats, développer une politique de la famille en adéquation avec un pays moderne.
81. La quatrième condition est le maintien de l'ordre et de la sécurité pour assurer la protection des personnes et des biens. Cette condition est un préalable et aussi un résultat. La restauration de la sécurité ne peut être le seul fait de l'action policière et militaire qui est bien sûr nécessaire, mais qui ne saurait être suffisante. La lutte contre la pauvreté extrême, les opportunités d'une vie décente, l'accès aux services de base, la dignité du travail sont des composantes essentielles d'un véritable climat de sécurité dans le pays, de l'émergence d'une confiance dans l'avenir.

5. LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES AXES DE DÉVELOPPEMENT

82. Les élections n'ont pas seulement permis d'élire des hommes et des femmes pour assumer les rôles dévolus aux instances démocratiques. Elles ont aussi servi à entériner des priorités, celles mises de l'avant dans la plateforme politique. Il convient de les rappeler : ce sont la reconstitution de l'État et la création de richesses par l'investissement privé.
83. La reconstitution de l'État signifie faire fonctionner les institutions démocratiques dans une collaboration constructive entre l'Exécutif et le Législatif, respecter l'indépendance du Judiciaire et de renforcer l'administration publique en tant qu'ordonnateur des politiques de développement, garant de la transparence gouvernementale et de prestataires de services publics.

84. La création de richesses par la reprise des investissements privés signifie que l'État assume son rôle dans la mise en place des conditions favorables à une relance économique forte, notamment au plan de la sécurité, du renforcement – et parfois même, de la mise en place – des institutions gouvernementales afférentes, du cadre légal et réglementaire, de la lutte contre la corruption, mais aussi au niveau des infrastructures, telles que les routes, et des services publics comme l'énergie, l'eau, l'assainissement. Par ailleurs, les investisseurs privés sont responsables d'intervenir à l'intérieur de ce cadre pour l'exploitation des ressources productives et la création d'emplois. Il faut rappeler que « investissements » entend aussi l'accès au capital par les petites exploitations agricoles, l'industrie artisanale et les micro-entrepreneurs.

85. Ces deux grandes orientations sous-tendent le programme de Gouvernement. Par ailleurs, la Conférence internationale sur le développement économique et sociale d'Haïti du 25 juillet prochain à Port-au-Prince s'inscrit dans la prolongation du CCI. Pour des raisons de continuité, il convient de présenter les besoins du pays en utilisant les axes déjà définis afin de prendre en compte les acquis du programme et d'insérer les éléments de recadrage requis pour assurer la



mise en œuvre du programme. Le tableau présente le schéma des axes issus de ce recadrage.

86. Le programme du Gouvernement et les besoins de financement afférents seront déclinés en fonction de chacun des axes et thèmes présentés dans le schéma. S'agissant d'une prolongation, la comptabilisation des différents programmes tiendra compte des projets actuellement en cours, des projets approuvés mais faiblement ou non décaissés et qui comptent des possibilités de recadrage et finalement des fonds nouveaux pour boucler l'année budgétaire 2005-2006 et exécuter le budget 2006-2007.

6. LA GOUVERNANCE POLITIQUE

6.1 LA SÉCURITÉ ET LA JUSTICE

87. Le Gouvernement s'est engagé à mener une lutte de tous les instants contre toutes formes de criminalité, et il s'engage à réduire significativement l'insécurité dans les villes et dans les campagnes et ce en améliorant la présence des forces policières sur le territoire national et en facilitant la mise en œuvre d'un réel programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion. Les violences spécifiques contre les femmes seront également traitées par les forces policières pour combattre la généralisation de celles-ci comme arme de terreur.
88. De plus, un large débat national devra permettre d'arriver à un consensus sur la pertinence de la création d'une force de gendarmerie pour accroître la capacité de l'État à assurer le maintien de l'ordre et la sécurité sur l'ensemble du territoire national.
89. Le Gouvernement favorise une approche intégrée Justice/Sécurité qui repose sur la problématique de la chaîne pénale. En effet une Police ne saurait être efficace sans un appareil judiciaire capable de juger efficacement les prévenus. Dans la même perspective, le système judiciaire doit pouvoir compter sur une administration pénitentiaire compétente qui dispose des ressources et des infrastructures nécessaires à l'accomplissement de son mandat.
90. La répression ne saurait être la seule réponse à la violence dans le pays. Il faut également un programme DDR revisité et adapté à la réalité haïtienne.

6.1.1 La Police nationale d'Haïti (PNH)

91. La Police Nationale d'Haïti (PNH) représente la clé de voûte du système de sécurité requis pour la restauration et le maintien de l'ordre public, l'application des lois et le respect des Droits de la personne. Le Plan d'action présenté par le Directeur Général de la PNH lors de sa comparution devant la Commission du Sénat sur la Sécurité Publique pour sa ratification comme Directeur Général présente six objectifs, à savoir (1) combattre l'insécurité galopante par des actions hardies, (2) redonner confiance aux personnels par l'amélioration de leurs conditions statutaires, conditions de vie et de travail, (3) renforcer l'encadrement et les structures de la chaîne de commandement – de gestion et de contrôle de l'institution, (4) adopter une doctrine d'emploi et procéder à une restructuration, (5) étendre les services de la PNH sur l'intégralité du territoire national et améliorer les prestations et (6) dépolitiser la police en poursuivant l'assainissement de l'institution et en luttant contre la corruption interne et la prévarication.
92. Ces objectifs font l'objet d'un large consensus des autorités nationales et des représentants de la communauté internationale engagés dans l'appui à la PNH. Il faut maintenant mobiliser les moyens de les atteindre. Les priorités portent sur l'accroissement des effectifs, l'accroissement de la capacité de formation, l'amélioration des équipements et moyens de transport et la construction et/ou réhabilitation des directions départementales de la PNH.

93. Les besoins de fonds émargent du budget de fonctionnement pour l'accroissement de la masse salariale pour les nouveaux agents recrutés et les coûts récurrents de fonctionnement et d'entretien. L'accroissement des effectifs dans l'immédiat suppose néanmoins un engagement sur le long terme à maintenir ces postes et à soutenir une stratégie de recrutement massif durant tout le quinquennat pour atteindre un niveau acceptable d'effectifs qualifiés. Il faut aussi souligner que les mesures pour épurer la PNH de ses éléments moins désirables vont influencer sur la croissance réelle des effectifs.
94. Les services offerts doivent aussi être revisités. Une réponse efficace doit être adoptée pour répondre aux problèmes croissants de violence sexuelle qui menacent la sécurité des femmes.
95. Tous s'entendent pour dire qu'un très sérieux rattrapage est nécessaire en termes d'équipements individuels, de moyens de transport, de systèmes de communication appropriés, et des locaux adéquats pour assurer une présence sur l'ensemble du territoire national. Il faut investir massivement dans ce domaine. La sécurité est un préalable incontournable à toute stratégie de développement économique basée sur la création de richesses par la reprise des investissements.
96. Les besoins de financement pour la fin du cycle budgétaire 2005-2006 et le cycle budgétaire 2007-2007 sont connus. Par ailleurs, plusieurs projets sont rendus au stade de l'approbation et la Conférence de juillet pourrait être l'occasion d'accélérer les mécanismes de mise en œuvre.

6.1.2 Le Système judiciaire

97. Un système judiciaire crédible et efficace est au cœur de la capacité des Haïtiens et Haïtiennes de reconquérir la totalité de leur souveraineté nationale. Tout comme « faire la paix entre eux », ne peut être fait par personne d'autres, tout en requérant l'appui de la communauté internationale, le système de justice doit se développer dans un esprit de collaboration rapprochée et de respect du leadership haïtien.
98. L'approche intégrée Justice/Sécurité requiert que chaque partie joue sa partition, que le système judiciaire remplisse son rôle de manière adéquate. Les nouvelles autorités du Ministère sont à finaliser le Plan d'action pour la réforme judiciaire. Celui-ci remplacera le précédent Décret qui proposait une structure très élaborée, peu adaptée au dynamisme requis pour des actions ciblées.
99. Le Plan vise d'abord la démocratisation de la justice, i.e. rapprocher la Justice des justiciables en rendant les services disponibles sur l'ensemble du territoire. Pour y parvenir, il faut notamment (1) créer des annexes de tribunaux de Paix et de Parquets dans les sections communales et réactiver le projet de Justice itinérante, (2) combler les postes vacants au niveau de la Magistrature, (3) rendre opérationnelles les nouvelles juridictions récemment créées (Miragoâne, Croix-des-Bouquets), (4) créer des chambres spécialisées en matière de blanchiment d'argent, de drogues et stupéfiants, d'enlèvement, de terrorisme et de corruption et former l'ensemble des agents du système, particulièrement les magistrats à traiter les questions de violence à l'égard des femmes..
100. Le Plan s'attaque ensuite à la restauration de la confiance des populations en la Justice en renforçant la transparence et la crédibilité du système judiciaire. Pour ce faire, il faut améliorer la qualité des enquêtes judiciaires notamment en matière d'abus de police, de crimes organisés, de crime de violation des droits humains, du trafic de drogues et stupéfiants et de blanchiment d'argent. Ces mesures constituent les conditions sine qua non du succès de la mise en place des chambres spécialisées évoquée au paragraphe précédent.
101. La confiance des populations dans le Système judiciaire appelle obligatoirement la restauration de la crédibilité de la Magistrature, elle-même directement tributaire de

l'indépendance des Magistrats. Cette indépendance n'est possible que si leur sécurité est pleinement assurée et que les conditions d'exercice de leur fonction sont satisfaisantes.

102. Pour réaliser ce Plan ambitieux, le Ministère doit aussi s'attaquer à la réforme de l'Administration Judiciaire, élément essentiel qui requiert une amélioration de la gouvernance institutionnelle de l'ensemble de l'appareil responsable de la Justice/Sécurité.

103. Pour arriver à implanter le Plan d'action, le Ministère aura besoin de ressources humaines et financières importantes dont on retrouve la synthèse dans les tableaux à la fin du document.

6.1.3 Les pénitenciers

104. La situation des pénitenciers est très préoccupante. Dans une approche axée sur la chaîne pénale, ce maillon est essentiel. Les besoins en investissements sont évidents, il en va de même pour l'administration pénitentiaire et la sécurité à l'intérieur des institutions de détention.

105. Les actions requises portent d'abord sur l'administration pénitentiaire. Il faut renforcer la synergie avec la police responsable des arrestations et de la mise en garde à vue d'une part, et le système judiciaire pour l'instruction des dossiers et la comparution devant des tribunaux compétents d'autre part. Cela permettra notamment de réduire la durée de la détention préventive et d'éliminer les incarcérations non justifiées.

106. La sécurité dans les prisons reste une préoccupation majeure pour la PNH qui doit l'assurer. La surpopulation des prisons et l'état lamentable des infrastructures demeurent des obstacles importants au respect des droits de détenus, hommes et femmes, et à la crédibilité du système de justice.

107. Des investissements sont requis, même si ce domaine n'est pas « populaire » auprès de la communauté internationale. Il faut remettre en état les pénitenciers existants, relocaliser la prison centrale de Port-au-Prince et assurer un fonctionnement adéquat des systèmes d'entretien. Il faut également former le personnel administratif et ceux responsables de la logistique. Ici aussi, une injection de ressources humaines et matérielles est nécessaire.

6.1.4 DDR

108. Le DDR était initialement rattaché à la PNH dans le CCI. Il a cependant été l'objet d'une table sectorielle spécifique. Il faut noter cependant que très peu d'initiatives concrètes ont été réalisées et que, de plus, les bailleurs se sont montrés réticents à investir dans ce domaine.

109. Il faut bien dire que les approches « conventionnelles » au DDR ne sont tout simplement pas adaptées à la situation du pays. Haïti ne se trouvait pas, au printemps 2004, dans une situation où on devait démobiliser, désarmer et réintégrer une armée constituée au terme d'un conflit.

110. La problématique dépasse nettement la réinsertion des militaires démobilisés, tout en reconnaissant que c'est aussi une dimension importante de la question. Il faut arriver à une approche qui permette de traiter le problème des jeunes qui sont sous l'influence des gangs organisés et de tous ceux qui ne comptent que sur la violence pour survivre.

111. Il faut arriver à une action massive dans les zones les plus sensibles du pays. Des actions sont menées au niveau des conditions de vie, des restaurants populaires, de l'assainissement, de l'aménagement d'endroits publics, dans l'alimentation en électricité, mais cela, bien que nécessaire, ne suffira pas. Il faut réintégrer ces personnes dans un cadre de vie qui leur permet de contribuer à la société de manière durable.

112. Des initiatives sont déjà en cours et montrent des résultats intéressants. Il faut systématiser la capacité d'intervention, développer les synergies entre les groupes actifs dans ces quartiers

sensibles et capables d'établir un premier contact, une voie crédible de collaboration. Il faut aussi trouver les moyens d'acheminer les fonds et les ressources nécessaires à soutenir les activités.

113. Le rétablissement de la sécurité dans le pays passe par des solutions novatrices qui vont ouvrir la voie à la revitalisation des quartiers sensibles dans une perspective d'intégration à la ville, de développement urbain.

6.2 LES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

114. Le thème des institutions démocratiques remplace celui des élections qui figurait au CCI de 2004. En effet, ce thème comprend maintenant, en plus des élections, l'appui au Parlement et aux partis politiques, le transfert du fichier électoral à l'État civil et la mise en place du Conseil Électoral Permanent.

6.2.1 Les élections

115. Les élections demeurent une œuvre à parachever. Dans sa Déclaration de Politique générale, le Premier Ministre affirmait que le Gouvernement travaillera, de concert avec le Conseil Électoral Provisoire et les partenaires internationaux, pour que les Élections Sénatoriales et Législatives partielles soient tenues dans les meilleurs délais en même temps que les élections au niveau des Collectivités territoriales, ceci de manière à susciter une participation accrue et à économiser des ressources rares.
116. Le Conseil Électoral Provisoire doit donc terminer l'œuvre entreprise. Les modalités de fonctionnement seront analogues à celles utilisées pour les élections présidentielles et législatives. L'estimé du budget se situe à 13,5 M\$US. Les discussions sont en cours pour mobiliser cette somme afin de terminer le processus électoral avant la fin de l'année 2006.

6.2.2 L'appui au Parlement et aux partis politiques

117. L'appui au Parlement est une composante essentielle du bon fonctionnement des institutions démocratiques prévues dans la constitution. Le Chef de l'État s'est engagé à faire de la reconstitution de l'État une des deux priorités de son quinquennat. Cela signifie faire fonctionner les institutions existantes et mettre en place celles qui n'existent pas. La désignation d'un Ministre délégué auprès du Premier Ministre, chargé des relations avec le Parlement témoigne de l'importance accordée par l'Exécutif à cette fonction.
118. La Déclaration de Politique Générale situe l'action du Gouvernement en la matière. On y lit : « Tout en respectant scrupuleusement le leadership et l'autonomie du Parlement en cette matière, nous renouvelons l'appel lancé par le Président de la République aux autorités législatives de se pencher sur les dossiers d'organisation d'une structure d'assistance technique aux parlementaires et de construction d'un nouveau Palais Législatif, comme symbole qui affirme haut et fort la dignité de la fonction et l'irréversibilité de la gouvernance démocratique en Haïti ».
119. L'Exécutif a donc clairement exprimé le principe que le Parlement, par l'entremise des Bureaux du Sénat et de la Chambre des Députés, était responsable de définir ses besoins. Une Commission bicamérale a été créée à cet effet et l'identification des besoins s'est précisée. Par ailleurs, le Parlement doit s'en remettre à l'Exécutif pour la signature des conventions et la passation des marchés. C'est le Ministre délégué, chargé des relations avec le Parlement, qui assumera cette fonction.

120. L'appui au Parlement portera d'abord sur les affaires législatives par une assistance technique fournie par des ressources nationales et internationales afin d'assister les parlementaires dans l'instruction des différentes lois et de faciliter le travail législatif.
121. Il faut aussi veiller à l'aménagement et à l'équipement de locaux temporaires adéquats pour permettre aux élus de vaquer à leurs tâches dans un cadre acceptable et aux différentes Commissions des deux Chambres de pouvoir fonctionner normalement. À ce jour, trois édifices ont été identifiés dans le périmètre du Palais Législatif. Il reste à finaliser la mise à disposition des locaux et à procéder aux travaux et à l'équipement des bureaux et salles de réunion.
122. Le Parlement doit pouvoir compter sur des ressources pour renforcer son Secrétariat. Cela implique la codification des projets de loi, des Décrets et Lois en vigueur ainsi que la constitution des archives du Parlement. Les ressources requises sont de l'expertise nationale et internationale et les équipements et aménagements nécessaires au bon fonctionnement du Secrétariat.
123. La formation des élus et du personnel affecté au fonctionnement du Parlement est perçue par les Parlementaires comme une priorité. Sur ce plan, plusieurs projets existent déjà. Ils devront être intégrés pour former un programme cohérent de formation.
124. Tel qu'annoncé dans la Déclaration de Politique Générale, le pays doit se donner un nouveau Palais Législatif. Il faut donc y affecter les ressources pour entamer les études préliminaires (analyse des besoins, localisation, coûts estimatifs) pour la construction d'un nouveau Parlement.
125. Le Gouvernement a clairement indiqué sa position dans le renforcement des partis politiques en s'engageant dans la Déclaration de politique Générale *à promouvoir et à garantir le pluralisme politique et le libre fonctionnement des partis politiques, pré-requis essentiels pour le plein épanouissement d'une vie démocratique saine. A cet effet, il a sollicité la collaboration des élus pour activer le vote d'un cadre légal régissant le fonctionnement et le financement des partis politiques. Sur la base des critères qui y seront définis et selon les disponibilités budgétaires, il veillera à mobiliser et à allouer les ressources nécessaires à l'atteinte de cet objectif.*
126. Cette démarche n'entraînera pas de dépenses importantes à court terme. Par ailleurs, elle doit figurer au nombre des engagements du Gouvernement et des bailleurs sur le quinquennat.

6.2.3 Fichier de l'État civil

127. L'organisation des élections a donné lieu à un recensement des électeurs qui était doublé de l'obtention d'une carte d'identité officielle. Ainsi, cette opération a permis de jeter les bases d'un fichier d'état civil qui doit être complété et transféré là où il se doit, i.e. au Ministère de la Justice, responsable de cette fonction.
128. Ce transfert est une façon d'assurer que les investissements faits par Haïti et la communauté internationale seront sauvegardés et que le pays pourra se doter d'un outil indispensable de souveraineté, soit le fichier de tous ses citoyens.
129. Pour ce faire, il faut pouvoir concilier les exigences reliées aux scrutins à venir et celles de l'inscription de tous les Haïtiens dès leur naissance pour ensuite assurer le suivi du fichier dans toutes ses applications, qui sont beaucoup plus larges que l'utilisation pour extraire la liste électorale.
130. L'opération en est à ses débuts. Elle va nécessiter une planification détaillée, un accord entre les différentes parties et une mise en œuvre qui tienne compte des responsabilités des uns et des autres. Le transfert de la base de données, la localisation des bureaux d'inscriptions

continues sur l'ensemble du territoire, les procédures de mise à jour pour les personnes qui changent de domicile, l'inscription de ceux et celles qui seront en âge de voter lors des prochains scrutins sont autant d'éléments à prévoir. La consolidation des acquis, l'affectation du matériel, la formation du personnel sont des questions qui doivent trouver des réponses au cours des prochains mois, durant l'organisation de la prochaine phase des élections.

131. Le budget nécessaire à ces opérations devrait être défini en étroite collaboration entre les autorités haïtiennes, le CEP et la communauté internationale.

6.2.4 Conseil Électoral Permanent

132. Les engagements du Chef de l'État vis-à-vis des institutions démocratiques sont clairs. Il faut dynamiser les institutions qui sont déjà en place et en assurer le bon fonctionnement et de plus créer celles qui sont prévues par la Constitution. Le Conseil Électoral Permanent est une de celle-là et représente le symbole fort de la pérennité des pratiques démocratiques dans le pays.

133. La finalisation du cycle électoral par les élections communales et locales est un pré-requis à l'instauration du Conseil Électoral Permanent. Une fois ces processus terminés, il faudra opérer le transfert du Conseil Provisoire vers le Conseil Permanent.

134. Pour ce faire, des ressources seront nécessaires pour institutionnaliser le fonctionnement du Conseil, le doter des ressources humaines et matérielles requises et du financement des coûts récurrents. Des provisions doivent d'ores et déjà être prévues dans le budget 2006-2007 pour cette rubrique.

6.3 LE PROGRAMME D'APAISEMENT SOCIAL

135. L'apaisement social est un objectif, mais aussi un résultat devant découler d'une série d'initiatives prises par le Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, et ce, afin de créer les conditions favorables à la relance du pays sur la voie du développement.

136. Les objectifs du Programme d'Apaisement Social (PAS) se situent dans l'immédiat et le court terme. Ils consistent à lever les obstacles les plus évidents à l'inclusion sociale, à rétablir l'accès aux services de base, à relancer le cycle de production et à créer des emplois pour les travailleurs non spécialisés.

137. Le PAS comprend trois grands volets : une action immédiate auprès des personnels révoqués de la fonction publique et des organismes étatiques, un paquet minimal d'interventions dans chacune des cent quarante communes du pays et le règlement des arriérés de salaire dus à différents personnels de l'État .

138. **Lever les obstacles les plus évidents à l'inclusion sociale** signifie répondre aux besoins des populations les plus vulnérables qui se retrouvent principalement dans les zones urbaines marginalisées. Il est nécessaire d'inventorier ces différents groupes en fonction de leurs particularités et de définir des démarches appropriées avec eux. Il y a un problème immédiat de survie, un besoin de formation pour les habiliter à un travail productif et un effort de création d'emplois durables pour leur fournir les opportunités d'en arriver à une vie décente.

139. Le Gouvernement veut instaurer un programme ciblé pour le personnel révoqué. Il a déjà fait connaître sa position à l'effet que ces personnels ne seront pas réintégrés artificiellement dans leurs postes antérieurs, solution qui compromettrait la modernisation de la fonction publique. Pour créer des opportunités, le programme de réinsertion des révoqués offrira l'accès à une formation professionnelle de courte durée axée sur l'apprentissage d'un métier productif. Il mettra ensuite à la disposition des personnes formées un crédit à l'installation et offrira un appui technique et un encadrement approprié. Durant la période de formation, les

personnes inscrites au programme recevront une allocation équivalente aux salaires qu'ils touchaient dans leurs postes antérieurs.

140. **Rétablir l'accès aux services de base demande** dans le cadre du PAS, appelle des interventions principalement dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement, de l'électricité, des infrastructures, de la santé et de l'éducation. S'agissant d'un PAS, les projets visent surtout la réhabilitation des infrastructures et systèmes existants mais également les ajouts requis pour donner un accès minimum aux différents services.
141. L'approche retenue consiste à offrir un paquet minimum d'interventions dans chacune des cent quarante communes. Il ne s'agit pas d'un paquet identique dans chaque commune, mais bien des actions prioritaires entérinées par les communes. Le montant indicatif retenu est de 250 000 \$US par commune qui sera mis à la disposition pour les différents projets qui se retrouvent déjà dans une banque de plus de 1000 projets. Certaines zones, plus sensibles ou plus fragiles, se verront octroyer des montants plus conséquents afin de répondre aux besoins réels et atteindre une masse critique capable de faire une réelle différence. D'ailleurs, l'implantation du PAS a déjà débuté dans plusieurs zones, dont Bélair et Cité Soleil. Des initiatives sont imminentes au Cap Haïtien, aux Gonaïves, aux Cayes et à Saint-Marc.
142. La mise en œuvre de ces projets fera appel à un grand nombre d'opérateurs gouvernementaux, non gouvernementaux et privés. Une structure de coordination sera créée pour assurer les liens fonctionnels entre tous ces intervenants. Il ne s'agit pas d'une structure parallèle de gestion, mais bien d'un centre de « répartition » qui doit faciliter l'harmonisation entre la demande de services et l'offre de ressources.
143. Relancer le cycle de production est un objectif qui va nettement au-delà de la portée d'un PAS. Cependant des actions immédiates s'imposent pour, d'une part, pour mettre à profit les autres initiatives du PAS et aussi fournir les intrants nécessaires pour la prochaine saison agricole. Mettre à profit les autres initiatives du PAS signifie mobiliser dans toute la mesure du possible, les ressources locales pour produire les biens et services nécessaires. Ainsi, les uniformes pour l'école devraient être fabriqués par les tailleurs locaux. Il en va de même pour les travaux de maçonnerie dans la réhabilitation des centres de santé, des infrastructures d'assainissement et autres. Dans le domaine agricole et celui des petits artisans, il y a un fort besoin de recapitalisation et d'approvisionnement en intrants pour relancer la production. Une action énergique doit être entreprise rapidement dans ce domaine.
144. La création d'emplois pour les travailleurs non spécialisés demeure un défi important. Même si ce besoin est identifié de manière récurrente, les résultats semblent difficiles à obtenir. Il faut y arriver en évitant le saupoudrage. Ces emplois doivent permettre de produire des biens et services utiles à la population. C'est pourquoi ce volet doit être une conséquence, un résultat des autres activités du PAS. C'est donc au niveau des choix de stratégie d'intervention, des modalités d'exécution que les objectifs de création d'emplois seront remplis. Il importe cependant d'en faire un suivi rigoureux afin de s'assurer que cette préoccupation est toujours présente.
145. Le **règlement des arriérés de salaire** de l'État est un sujet épineux. Le principe est pourtant évident : l'État ne peut se soustraire à ses obligations et doit honorer les dus à ses agents qui ont rendus des services et qui n'ont pas été rétribués, et ce, même si ces engagements ont été pris par des gouvernements antérieurs. Le dossier doit être traité avec toute la rigueur nécessaire. Le Ministre de l'Économie et des Finances, en étroite collaboration avec les Ministères sectoriels, sera en mesure sous peu de soumettre un état des lieux sur les arriérés et de faire des propositions sur le mécanisme de confirmation des dus et sur les modalités de versement. Cette question doit être réglée une fois pour toute et au plus tôt.

6.4 PRÉVENTION ET GESTION DES DÉSASTRÉS NATURELS

146. La prévention et la gestion des désastres naturels relèvent maintenant de l'axe Gouvernance politique et ce, pour tenir compte de la nécessité de mobiliser toutes les ressources disponibles pour assurer une prévention efficace et une réponse appropriée lorsque les désastres se produisent. Les intervenants sont multiples : les services spécialisés (Direction de la Protection Civile...), les Ministères sectoriels (TPTC, Agriculture, Environnement ...), les organismes internationaux engagés dans la réponse aux désastres naturels (PNUD, OCHA, PAM,) et les ONG présentes dans les régions.
147. La prévention prend toute sa signification en Haïti, pays à haut risque sur le plan des désastres naturels, à cause notamment de sa position géographique en pleine zone cyclonique, de la dégradation de l'environnement, des taux très élevés de pauvreté et de vulnérabilité sociale de la population, de la mauvaise gouvernance et de l'absence de maîtrise de l'espace rural et urbain. Le pays n'a pas, en ce moment, la capacité de gérer efficacement aux risques sismiques ni les risques biochimiques.
148. Le pays a connu au cours des deux dernières années deux désastres majeurs. Plusieurs projets importants qui visent à renforcer les capacités de gestion des risques et des désastres, ont été mis en oeuvre. Ils appuient aussi bien le renforcement des capacités de l'État que celles des entités locales et visent essentiellement la mise en place de systèmes d'alerte précoce et le renforcement des capacités de préparation et de répondre aux désastres.
149. La prévention demande une capacité de coordination nationale. Il faut s'assurer que les mesures préventives, tels les travaux de drainage et d'assainissement soient effectués en temps utile pour la saison cyclonique.
150. Lorsque l'inévitable se produit, l'État doit être en mesure de mobiliser toutes les ressources disponibles pour le sauvetage des personnes, la réponse aux besoins immédiats en termes de services de santé, d'alimentation et de regroupement des familles. Il faut aussi rapidement s'occuper de la reprise d'une vie normale en pourvoyant à la remise en état des logements, à l'accès aux services de base et à la relance des activités productives.
151. Les initiatives que le Gouvernement entend prendre sont (1) le renforcement institutionnel de la Direction de la Protection Civile, (2) la prise en compte de la gestion du risque les processus de planification nationale notamment la stratégie de réduction de la pauvreté, (3) le développement de la coopération régionale, y compris l'intégration d'Haïti au sein de la CDERA et la mise sur place d'une collaboration de proximité avec Cuba dans le domaine de l'alerte et de l'évacuation et (4) le développement d'un programme lié à la gestion des risques sismique et des risques biochimiques.

7. LA RECONSTITUTION DE L'ÉTAT (GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE)

152. La constitution d'un État moderne plus apte à élaborer et à mettre en œuvre des politiques publiques susceptibles de réduire la pauvreté et d'améliorer la croissance économique constitue un objectif majeur que le Gouvernement entend poursuivre au cours du prochain quinquennat. A ce titre, le Gouvernement compte renforcer les progrès déjà réalisés mais également élargir et approfondir la ré-ingénierie de l'appareil public. Ces efforts passent nécessairement par : (1) des actions portant sur le cadre légal régissant le fonctionnement de plusieurs institutions publiques ; (2) la création de nouvelles entités publiques et le renforcement de celles déjà existantes ; (3) l'amélioration des procédures relatives à la gestion financière.

7.1 LA GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE

153. Les réformes visant l'amélioration du cadre légal ont intégré plusieurs initiatives : (1) la publication de la nouvelle Loi sur la préparation et l'exécution du Budget ; (2) l'adoption d'un nouveau décret sur la Fonction Publique ; (3) le renforcement de la fonction d'audit des comptes du trésor public par l'adoption du nouveau décret sur l'organisation de la Cour Supérieure des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA); et (4) la mise en œuvre d'une nouvelle nomenclature de recettes et de dépenses.
154. Les actions menées au titre du renforcement institutionnel ont ciblé autant une plus grande transparence dans la gestion des finances publiques qu'une imputabilité améliorée de leurs actions par les gestionnaires publics. La liste des réalisations comprend : (1) la dynamisation de la Commission Nationale de Marchés Publics (CNMP) ; (2) le renforcement de l'Unité de Lutte contre la Corruption (ULCC) ; (3) la mise en place de l'Inspection Générale des Finances ; (4) la création du corps des comptables publics et des contrôleurs financiers ; (5) le renforcement du Fonds d'Entretien Routier (FER) et (6) la mise en œuvre d'un mécanisme pour le suivi par la Société Civile de la mise en œuvre des réformes de gouvernance économique.

7.1.1 Processus budgétaire

155. Du point de vue de la Gouvernance Économique, la disponibilité d'un budget - en temps opportun - c'est-à-dire au début de l'exercice, pour la poursuite des objectifs du Gouvernement constitue un critère d'utilité majeur. La lisibilité du budget forme un autre critère essentiel, et pour Haïti l'utilisation abusive des comptes courants a constitué, dans le temps, une contrainte lourde sur l'exécution transparente du budget.
156. Des progrès notables ont été enregistrés au cours des deux exercices fiscaux tant au niveau de l'Élaboration que de celui de l'Exécution du budget de l'État. Cependant, des efforts additionnels vont être consentis pour renforcer encore plus le processus budgétaire. Cet effort passe, par exemple, par le déploiement d'une quinzaine de contrôleurs financiers dans les services publics, déploiement prévu au cours du premier trimestre de l'exercice fiscal 2006-2007.
157. En octobre 2003 - mars 2004 le pourcentage des dépenses publiques hors salaires et investissements passant par les comptes courants s'élevait à 62%. Cette situation a rendu difficile l'imputabilité, voire le contrôle des dépenses. Les mesures de contrôle mis en place au cours des deux derniers exercices pour limiter le recours à ce mécanisme par les ministères sectoriels ont conduit à une réduction sensible des dépenses exécutées à travers ces comptes, permettant ainsi une plus grande lisibilité de l'exécution du budget à des fins d'évaluation et de planification. Au cours de l'exercice 2004-2005, le pourcentage des dépenses exécutées a été ramené à moins de 10%. Cette performance a été aussi maintenue pendant l'exercice 2005-2006 et le Gouvernement s'engage à préserver ses réalisations pour l'exercice 2006-2007.
158. Toutes les mesures sont déjà prises par le Gouvernement pour que le budget 2006-2007 puisse être déposé à temps par-devant le Parlement. La lettre de cadrage a été acheminée par le Premier Ministre à toutes les instances concernées, et les plafonds budgétaires pour le budget de fonctionnement ont été fixés conformément à celle-ci. Déjà, le budget 2005-06 avait été aussi préparé en accord avec la nouvelle nomenclature établie pour les recettes et les dépenses. Pour l'exercice 2006-2007, la codification des dépenses par secteur mais aussi par département géographique permettra au Gouvernement d'évaluer, à travers l'exécution du budget, sa performance en ce qui a trait à sa volonté exprimée d'être présent sur tout le territoire.

159. En ce qui a trait à l'exécution du budget, beaucoup d'efforts ont été consentis dans le sens de l'amélioration et du renforcement du processus d'exécution des dépenses. Dans ce contexte, un nouveau plan comptable a été élaboré et le système de contrôle interne des dépenses est actuellement en cours de réorganisation avec la mise en place de trois structures spécialisées : l'Inspection Générale des Finances, le Corps des Comptables Publics et celui des Contrôleurs Financiers.
160. Par ailleurs, le Gouvernement a déjà rattrapé les retards accumulés dans la préparation des Comptes généraux du Trésor. En plus, la fonction d'audit externe a été renforcée avec l'adoption d'un décret sur l'organisation et le fonctionnement de la Cour des Comptes et du Contentieux Administratif (CSCCA). Pour améliorer la gestion des dépenses publiques (réquisitions), un système informatisé, le SYSDEP, est actuellement utilisé et doit s'étendre à toute l'Administration centrale. De cette manière, l'information budgétaire se vulgarise plus facilement grâce à sa disponibilité sur le site web du Ministère de l'Économie et des Finances et la publication plus fréquente de rapports. Toutes ces actions devront faciliter la capacité de planification du Gouvernement via une plus grande disponibilité des données essentielles pour la projection à moyen terme.
161. Au cours de ces deux dernières années, l'élaboration du budget s'est inscrite dans la recherche d'une meilleure lisibilité de l'action gouvernementale et de l'engagement des gestionnaires de fonds à l'obtention de résultats concrets. La déconcentration du processus d'élaboration et d'exécution du budget devrait se concrétiser au cours du prochain exercice fiscal. Le Gouvernement s'engage au respect du calendrier d'élaboration du budget afin que le projet de budget soit soumis au parlement dans le délai légal.
162. Des mesures administratives et légales visant à adresser le problème des arriérés de salaires et des activités extra- budgétaires seront adoptées. De plus, des efforts seront entrepris en vue d'élargir le cadre du budget général afin de faciliter une vue globale du secteur public par la prise en compte des transferts entre Trésor Public et Entreprises Publiques ou du Trésor Public aux Collectivités Territoriales. En annexe du document des prévisions budgétaires des collectivités territoriales et des entreprises publiques seront intégrés.
163. Il est également envisagé d'inclure les revenus générés par des services administratifs publics dans les voies et moyens du budget. Les dépenses visant la diminution de la pauvreté seront particulièrement identifiées dans le budget 2006-2007.
164. L'ensemble de ces initiatives rentre dans le cadre d'une meilleure Gouvernance économique et répond à trois critères d'utilité : la transparence, la lisibilité et la pertinence. Ces initiatives respectent le règlement général de la Comptabilité Publique et le Décret sur l'élaboration et l'exécution des lois de finances, dont les arrêtés ont été respectivement publiés dans les numéros 38 et 39 du Journal Officiel « Le Moniteur » des 19 et 23 mai 2005.

7.1.2 Passation des marchés publics

165. La Commission Nationale des Marchés Publics (CNMP) créée par décret en 2005 est actuellement en train de mettre en oeuvre le contrôle effectif dans ce secteur pour garantir la transparence du processus sur ces marchés par l'administration publique. Des progrès ont été accomplis à ce titre : (1) préparation des documents-types d'appel d'offre ; (2) publication de tous les contrats signés par le gouvernement (3) mise en place de la base de données sur les fournisseurs de biens et de services, et ces informations sont actuellement disponibles à travers la page web de la CNMP.
166. Le renforcement de cette entité, surtout dans un contexte de Programme d'Investissement Public (PIP) plus consistant, relève de la plus haute importance pour le Gouvernement puisque

la performance de la CNMP a une incidence sur la capacité d'absorption d'Haïti. Le recrutement d'une firme de consultants internationaux en passation de marchés permettra à la CNMP d'accomplir son mandat de façon plus efficace.

7.1.3 Lutte contre la corruption

167. La corruption contribue de façon significative à l'allocation non optimale des ressources dans l'économie haïtienne. Pour remédier à ses effets néfastes l'Unité de Lutte Contre La Corruption (ULCC) a été créée. Il s'agit d'une entité autonome placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF). Actuellement, l'Unité est en train de mettre en place le processus de définition d'une stratégie nationale contre la corruption sur la base d'une enquête exhaustive. A ce titre, l'ULCC envisage de recruter un consultant national et un consultant international qui devront analyser les résultats de l'enquête sur la gouvernance et la perception, réalisées avec l'appui de la Banque Mondiale, et faire des recommandations
168. Parmi ses réalisations, l'ULCC compte un projet de loi sur la Déclaration de Patrimoine des employés du secteur public, et cette législation sera soumise sous peu au Parlement pour ratification. L'unité se prépare à dispenser un programme de formation à l'endroit des employés publics. Celui-ci sera conforme aux meilleures pratiques internationales.

7.1.4 Entreprises publiques

169. Les efforts du Gouvernement dans le domaine de la Gouvernance Économique s'étendent à toutes les entités tombant sous son contrôle. Aussi, avec le support des bailleurs de fonds, des audits financiers de plusieurs entreprises publiques ont été lancés : l'Autorité Portuaire Nationale (APN), la TELECO, l'Electricité d'Haïti (EDH) et la CAMEP. L'audit de l'APN a été achevé, et l'entreprise est en train de préparer un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations y relatives. Quant aux trois autres entreprises, leur audit sera prêt d'ici à la fin de l'exercice fiscal en cours. Par ailleurs, le Gouvernement a aussi entrepris la réhabilitation des comptes de la TELECO et de l'EDH. En ce qui concerne le secteur des télécommunications, une revue globale du secteur a débouché sur la préparation d'un plan d'action ayant pour cible l'amélioration de la performance dans ce secteur stratégique de l'économie. Pour le secteur de l'énergie, des efforts ont aussi été consentis par le Gouvernement pour réduire les pertes de la compagnie publique, et rendre le secteur plus rentable.
170. En appui au maillage routier, priorité dans le plan d'action gouvernementale, la loi portant sur le Fonds d'Entretien Routier (FER) a été créée et promulguée en 2003. Les membres du Conseil d'Administration du FER ont été choisis conformément aux prescrits du décret, et l'institution dispose déjà d'une certaine capacité institutionnelle grâce au recrutement de plusieurs techniciens compétents, et de la définition de procédures opérationnelles. Le réseau routier éligible au financement du FER sera publié sous peu. Le premier contrat de maintenance d'un tronçon de routes financé à partir des ressources du FER a été octroyé, et d'autres contrats d'entretien de routine à financer à partir des ressources du FER sont actuellement en préparation. Par ailleurs les autorités ont pris les dispositions nécessaires pour la mise en place des taxes qui devront alimenter le fonds.

7.1.5 Gestion stratégique de l'économie

171. Le Gouvernement s'engage à renforcer la capacité des institutions publiques tant dans l'élaboration que dans le suivi des politiques économiques. Pour parvenir à cette fin, des mécanismes de coordination entre les institutions devront être mis en place, et des espaces d'échange et de délibération avec le secteur privé devront être créés. Les activités de

recherche et d'études devront être programmées au sein des institutions publiques, et des partenariats entre la communauté universitaire et le secteur public devront être tissés. Cette démarche permettra à l'État de bénéficier d'un maximum de compétences pour l'articulation des politiques économiques tout en renforçant l'Université. Un appui devra aussi être octroyé à l'Institut Haïtien de statistiques (IHS) pour la conduite des enquêtes et des travaux nécessaires à l'amélioration de la disponibilité des données dont le traitement et l'analyse devront éclairer les choix publics.

172. Le Gouvernement va poursuivre avec la recherche de la stabilisation macroéconomique et l'amélioration de la gestion des finances publiques qui constituent les deux grands axes privilégiés pour créer des conditions initiales plus propices à la relance économique.
173. Le cadre macro-économique continue à s'améliorer tel qu'en témoignent les données préliminaires disponibles pour les neuf premiers mois de l'exercice fiscal. Ce résultat reflète l'attachement continu des responsables Haïtiens à la discipline fiscale. Le déficit global de l'administration centrale est estimé à 2.2% du PIB d'ici la fin de l'exercice fiscal, et ce montant inclut un écart de financement d'environ 18 M\$US qui restent toujours à combler en raison des dépenses d'investissement plus élevées que prévues. Une croissance réelle du PIB de l'ordre de 2,5% est anticipée, et si cette prévision devait se confirmer, ce taux serait supérieur à celui de la croissance de la population (2%) pour la première fois depuis plusieurs décennies. Les prévisions situent le taux d'inflation autour de 14% à la fin de l'exercice fiscal. Par ailleurs, les réserves nettes de change ont totalisé environ 110 M\$US au 30 juin 2006, une nette amélioration par rapport au mois de juin de l'exercice antérieure pour lequel elles avaient totalisé 51 M\$US.
174. La gestion stratégique de l'économie répond à la nécessité de promotion de la croissance et de réduction de la pauvreté, et l'ensemble des orientations que le Gouvernement entend poursuivre pour atteindre ces objectifs sont consignés dans un document intitulé « Document de Stratégie de Réduction de Pauvreté Intérimaire » (DRSP-I) en cours de finalisation. La Facilité pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (FCRP), un instrument de financement dont l'élaboration s'inspirera du DSRP-I, pourra fournir, au cours des trois prochaines années, les moyens au Gouvernement pour la mise en œuvre de sa politique. Haïti pourra également bénéficier d'une réduction de la dette d'abord sous l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés (PPTTE) et, plus tard, sous l'Initiative de la Réduction de la Dette multilatérale (RDM). Le Gouvernement compte apporter une réponse coordonnée, rapide et ciblée aux besoins d'une portion grandissante de la population vivant dans la pauvreté.

7.2 MODERNISATION DE L'ÉTAT

175. La modernisation de l'État est la priorité qui figure en tête de liste du programme gouvernemental. Il s'agit de reconstruire l'appareil public à l'intérieur de champs de compétence clairement définis afin de mieux servir les citoyens et citoyennes et de créer un environnement favorable à la création de richesses par la reprise des investissements privés.
176. Cet exercice suppose une ré-ingénierie de l'appareil public avec une réaffectation des diverses missions entre les ministères et organismes autonomes et la généralisation de l'approche du genre pour le développement de politiques et programmes publics. Pour arriver à concrétiser ces changements, il faut que les fonctionnaires et agents de l'État soient reconnus à leur juste valeur et qu'ils reçoivent la formation, l'encadrement et les appuis matériels requis à l'exécution de leurs fonctions, d'où l'importance centrale du développement des capacités.
177. La généralisation de l'analyse comparative entre les hommes et les femmes a déjà fait ses preuves en matière de gestion de politiques publique. Il importe dans le cadre de recherche de

développement durable de s'assurer de la capacité de l'État à mettre en place des programmes pouvant favoriser l'émergence d'une société égalitaire.

178. La réforme de la fonction publique est l'outil pour inscrire dans la durée l'amélioration de la performance et le développement des compétences. Il importe d'agir rapidement mais il est aussi primordial d'assurer le caractère structurant de ces interventions en développant des plans de carrière fondée sur le principe du mérite et en revalorisant le statut des fonctionnaires. C'est un exercice long et coûteux qui doit démarrer de toute urgence.
179. Le Gouvernement s'est engagé à rendre les services disponibles sur l'ensemble du territoire national mettant ainsi en exergue l'importance de la dimension géographique. La conséquence évidente est un accroissement de la déconcentration de l'État. La priorité sera accordée aux ministères qui assurent les services de première ligne ainsi qu'au MPCE qui remplit un rôle de coordination. Cette déconcentration s'appuie aussi sur un renforcement technique et administratif aux Délégués départementaux.
180. Déterminé à aller de l'avant, le Gouvernement s'engage à poursuivre le travail de renforcement des capacités du Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF) pour s'assurer que toutes les politiques publiques, tous les programmes et projets étatiques prennent en compte les rapports sociaux de sexes. Ce Renforcement des capacités organisationnelles et institutionnelles du MCFDF se poursuivra au niveau des instances déconcentrées de manière à ce que le MCFDF soit plus efficace dans l'action transversale auprès des autres secteurs et s'assure que tous les programmes intègrent la dimension du genre.

7.2.1 Ré-ingénierie de l'État

181. Le Gouvernement pense que le moment est venu d'entreprendre une redéfinition de la structure gouvernementale en vue de faire face aux défis du 21^e siècle dans le respect des provisions constitutionnelles et en relation avec les orientations du quinquennat. Cette redéfinition s'impose aussi pour des raisons plus pragmatiques. Dans un contexte de rareté des ressources, des duplications de missions entre instances gouvernementales ne sauraient se justifier.
182. A cet effet, il sera procédé à la structuration des services de la Présidence et de la Primature pour mieux assurer la coordination de l'action gouvernementale et à la restructuration des ministères et de leurs agences déconcentrées.
183. Enfin le Programme de Modernisation des Entreprises Publiques (PMEP) recevra de nouvelles directives pour bien mener sa mission.

7.2.2 Développement des capacités

184. Le développement des capacités demeure le défi majeur de la modernisation de l'État. Haïti est un pays sous-administré et doit rattraper un retard considérable en améliorant l'efficacité des services existants et en complétant les services pratiquement inexistantes.
185. La notion de développement des capacités est beaucoup plus large que celle du développement des ressources humaines. Ces dernières sont certes primordiales, mais il faut y ajouter la conception et l'implantation des systèmes administratifs, les locaux et les équipements ainsi que l'appui logistique requis.
186. Le développement des capacités constitue une rubrique « parapluie » qui coiffe les opérations de déconcentration de l'État, d'amélioration de la capacité de livrer des services aux citoyens, de la capacité de l'appareil étatique à remplir son rôle d'État stratège et d'État bon gestionnaire.

187. Pour combler le retard, les efforts devront porter sur l'évaluation des ressources existantes, la formation et le perfectionnement ainsi que sur une politique de recrutement ciblé pour répondre aux besoins les plus pressants.
188. Il faudra sans doute composer pendant un certain temps avec une fonction publique « à deux vitesses » en recrutant des cadres qualifiés disponibles sur le marché national ou dans la diaspora et en s'associant avec des cadres nationaux pour constituer des équipes compétentes. C'est là un exercice exigeant, mais pratiquement inévitable pour concilier les besoins immédiats et le développement à moyen et long terme d'une fonction publique compétente.
189. Dans ce domaine, la contribution de la communauté internationale sera de première importance, non seulement pour appuyer financièrement les différentes initiatives mais également pour ne pas les compromettre par une surenchère des rémunérations, et surtout en limitant l'effet prédateur sur les ressources publiques, par le recrutement des meilleurs éléments. C'est là une façon de mettre en oeuvre le principe d'harmonisation évoqué plus haut.

7.2.3 Réforme de la fonction publique

190. La principale ressource d'une administration ce sont les personnes qui la composent, qui animent ses structures et qui mettent en branle différents moyens d'action pour lui permettre de bien remplir sa mission. Pour ces raisons, le gouvernement accorde une attention spéciale à la réforme de la fonction publique dès la première année de son mandat. Pour cela, il a l'intention très rapidement de mettre en place à la Primature un Office de Management et des Ressources Humaines (OMRH) et à créer, dans tous les ministères, des directions de ressources humaines. Ces deux mesures faciliteront l'implantation d'un fichier central du personnel à l'Office et de fichiers périphériques dans les ministères, d'une grille indiciaire des salaires, du système de carrière pour promouvoir le principe du mérite permettront d'éliminer la gestion éclatée des ressources humaines qui prévaut actuellement. Elles permettent aussi de faire échec au népotisme, à la corruption et au harcèlement sexuel en encadrant le fonctionnement de la Fonction Publique de normes et de règles ainsi qu'un code de déontologie.
191. La réforme de fonction publique doit déboucher sur l'instauration d'un plan de carrière régi par le principe de « mérite » à toutes les phases, soit du recrutement à la retraite en passant par la structure de rémunération et de promotion.
192. Le gouvernement a aussi l'intention d'accélérer l'implantation d'une École Nationale d'Administration et de Politiques Publiques (ENAPP) qui contribuera à façonner le fonctionnaire de demain et à développer une nouvelle culture administrative.

7.2.4 Déconcentration administrative

193. Le gouvernement a la ferme intention d'améliorer la qualité et la quantité des services à la population. Pour y parvenir, il entend, dès cette année, se rapprocher de ses usagers en renforçant les structures déconcentrées de ses ministères dispensateurs de services directs (MEFP, MSP, MARNDR, MJSP). Des ressources humaines additionnelles seront affectées aux Délégations et aux Directions départementales et des moyens matériels en quantité suffisante seront mis à leur disposition.

7.2.5 Prise en compte de la dimension genre

194. Une action efficace de l'État eu égard au genre, implique aussi de mesures spécifiques de Promotion et défense des Droits des femmes. Conçues comme des actions spécifiques en

faveur des femmes, la promotion et la défense des droits des Femmes visent à redresser les torts faits aux femmes de par la discrimination exercée contre elles. Durant la période 2006-2011, les thématiques suivantes seront priorisées : (1) la lutte contre les violences spécifiques faites aux femmes (poursuite du leadership du MCFDF au sein de la Concertation Nationale / mise en place de programme de prise en charge et d'accompagnement au niveau national) ; (2) la scolarité des jeunes filles et formation des femmes (s'assurer de la mise en application de mesures d'égalité des chances au niveau de l'Éducation Nationale pour contrer notamment la déperdition scolaire et les conséquences des grossesses précoces) ; (3) la révision de la législation pour contrer la discrimination à l'égard des femmes (soumission au Parlement des projets de lois développés durant la transition, révision de certains aspects des Codes Civil, Pénal, et du Travail : dépénalisation partielle de l'avortement, congé de maternité, condition de travail des travailleuses domestiques, loi cadre contre les violences spécifiques etc.) ; (4) la valorisation de l'apport social des femmes (travail domestique, grandes figures féminines, etc.) ; (5) la promotion de la participation des femmes aux espaces de décisions ; (6) la protection des fillettes dans les rues et impliquées dans la prostitution ; (7) le renforcement des organisations de femmes, l'habilitation des femmes, passe aussi par le renforcement du pouvoir collectif de celles-ci. Un programme soutenu adressé aux organisations de femmes sera développé à cet effet. Ce programme portera dans un premier temps sur le renforcement des capacités organisationnelles des femmes et sur l'encadrement pour favoriser l'accès aux ressources ; (8) le déficit de la participation politique sera aussi traité à ce niveau. Le MCFDF promouvra l'implication de ces organisations de la société civile dans les espaces de décision au niveau local. Ce faisant, l'institution veillera à ce que la voix des femmes soit prise en compte dans les décisions affectant la vie quotidienne des populations.

195. Ces programmes seront renforcées par des actions de Sensibilisation / éducation des populations pour la promotion de comportements non sexistes.
196. Le MCFDF entend, à moyen et long termes, mettre en place des mécanismes permettant de développer la recherche et l'évaluation continue des actions menées. Il est connu que la conception de politiques doit reposer sur des connaissances fiables. Or la production de connaissances eu égard aux rapports sociaux de sexe est plutôt limitée en Haïti. Tout en systématisant la conception de programmes soutenus par des données fiables a un échelle micro, le MCFDF investiguera sur les meilleures formules à promouvoir pour s'assurer d'une production de connaissances scientifiques sur les rapport sociaux de sexe en Haïti.
197. Une société ne peut évoluer, avancer sans la production d'idées. Ce rôle est principalement dévolu à l'Université. Les carences à ce niveau pèsent lourd sur notre devenir collectif. Le MCFDF s'attellera a investiguer la meilleur formule, avec l'Université d'État d'Haïti, les autres institutions universitaires privées et des partenaires internationaux voués à la connaissance et la culture pour la mise en place d'un institut de recherche sur le genre, et d'un observatoire sur la parité en Haïti.

7.3 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL

198. L'Aménagement du Territoire est un outil fondamental du développement durable car il a le mérite de réguler la localisation des activités. À travers cette fonction de régulation du développement du territoire se profile la volonté de répondre efficacement aux problèmes d'urbanisation, de désertification et donc aux problèmes sociaux à la fois du monde urbain et du monde rural.
199. L'état des zones urbaines, notamment le poids écrasant de l'aire Métropolitaine de Port-au-Prince ainsi que « la bidonvilisation » galopante illustre suffisamment le manque de vision à long terme pour le développement d'Haïti. Ces insuffisances se traduisent également par un découpage inadéquat du territoire actuel, l'inexistence d'outils de base en matière de

planification, d'aménagement du territoire, de la faiblesse des institutions publiques nationales et locales. Le constat actuel fait ressortir (1) que face à des ressources limitées, la poursuite de leur exploitation irrationnelle signifierait un appauvrissement général susceptible de déboucher sur des situations critiques ; (2) l'accentuation des disparités en matière d'équipements et d'emploi entre les centres urbains et le milieu rural et (3) la persistance d'interventions disjointes et non coordonnées voire concurrentielles.

200. Le gouvernement envisage par conséquent doter le pays de tous les instruments pouvant aider les pouvoirs publics à maîtriser l'espace territorial et le développement du pays à tous les échelons territoriaux (national, départemental, communal). L'orientation de la politique nationale d'aménagement du territoire concerne la promotion de la planification et la gestion rationnelle des ressources. Il s'agit de planifier et de gérer le territoire national par une meilleure programmation spatiale des investissements et une gestion optimale des ressources (ressources naturelles, infrastructures et équipements, capital humain).
201. Pour soutenir et concrétiser cette orientation, un nouveau Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) sera élaboré afin (1) d'assurer une exploitation optimale des richesses en conciliant l'effort de développement et la protection de l'environnement en vue d'un développement durable ; (2) de définir certains choix stratégiques qu'il convient de faire en fixant les actions prioritaires de l'État, en particulier, en matière des projets structurants et stratégiques ; (3) d'orienter et de faciliter l'organisation spatiale des investissements en vue de réduire les inégalités territoriales et les distorsions majeures en matière économique et (4) de créer, dans le cadre de développement économique, les conditions favorables d'une répartition équilibrée des structures d'emploi en vue de résorber le chômage dans les zones les moins favorisées et d'assurer un équilibre social et régional.
202. Cette initiative sera complétée par l'élaboration de quatre Schémas Régionaux, l'élaboration de la politique nationale de développement régional et local et la réalisation des plans d'utilisation du sol pour quelques cas de villes atypiques.

7.4 DÉCENTRALISATION ET COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

203. Quelques éléments sur la problématique de la décentralisation peuvent être soulignés. Au niveau de la décentralisation, les exigences constitutionnelles n'ont guère été suivies de mesures législatives et réglementaires. Le fonctionnement des entités locales est très faible, et repose essentiellement sur le financement discrétionnaire du niveau central. À cela il faut ajouter une très grande instabilité du personnel élu dans les collectivités territoriales, une absence de transparence et de compétence dans la gestion, des abus de pouvoir, couplés à l'inexistence d'une Fonction Publique Territoriale ».
204. Néanmoins, les priorités jusque là poursuivies resteront sans doute pour quelques unes d'entre elles encore d'actualité, telles la promotion d'une dynamique structurante de développement local, la préparation d'un cadre normatif du partenariat pour un développement décentralisé participatif, la mise en place de mécanismes de coordination et de promotion des actions décentralisées (régionales et locales) et le renforcement institutionnel des structures étatiques et locales : renforcement de la direction des collectivités territoriales et de la direction de planification du MICT, mise en oeuvre du programme d'appui aux organisations communales locales; renforcement des fonctions de facilitation et d'appui de proximité; opérationnalisation du Fonds de Gestion et de Développement des Collectivités Territoriales (FGDCT).
205. Pour le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Territoriales (MICT) il est important que les collectivités territoriales assument assez rapidement l'animation du développement local avec l'appui technique des cadres des services déconcentrés de l'État.

206. Plusieurs orientations sont proposées dont la stabilisation du personnel des collectivités territoriales, opération qui nécessite la présentation d'un projet par le Gouvernement pour officialiser la délégation de cadres aux collectivités territoriales, soit un Directeur général et un comptable payeur. Il faudra de plus répondre aux besoins de formation des cadres et des élus, trouver les modalités pour régir l'investissement local / financement des projets locaux identifiés par les autorités locales en concertation avec les communautés, voir à une dotation en infrastructures et en équipements et concevoir une stratégie de développement local équilibrée pour les collectivités proches des principaux points géographiques servant de portes d'entrée sur la ligne frontalière avec la République Dominicaine.

8. RELANCE ÉCONOMIQUE

207. La relance économique représente le défi le plus important du quinquennat. Le bon fonctionnement des institutions démocratiques, le rétablissement de l'ordre et d'un climat de sécurité, le déploiement de l'État sur l'ensemble du territoire, l'amélioration des services à la population ne pourront se faire que si, concomitamment, l'économie prend de la vigueur et crée des opportunités pour les Haïtiens de toutes les couches de la population.

208. L'État n'est pas en soi un créateur de richesse. Il peut contribuer à instaurer les conditions favorables à la reprise des investissements et à la mise en valeur des ressources du pays. Il ne peut, ni de doit se substituer au secteur privé. C'est là le second pilier du programme politique qui guide la gouverne de l'État.

209. L'axe de la relance économique repose principalement sur deux types d'interventions. Le premier touche les conditions habilitantes telles que l'alimentation fiable et suffisante en électricité, un maillage national, départemental et communal, des incitatifs aux investissements. Le second type d'intervention consiste à stimuler les secteurs porteurs comme l'agriculture et le tourisme.

210. Le tout est complété par les investissements dans le domaine de l'environnement pour assurer la durabilité des approches de mise en valeur des richesses nationales et par la protection sociale.

8.1 ÉNERGIE - ÉLECTRICITÉ

211. La production, le transport, et la distribution de l'électricité sont des facteurs essentiels du développement. Conscients de cette nécessité, les gouvernements successifs, avec l'appui de la communauté internationale, ont mis en place des programmes dominés par une logique de l'urgence. Malgré les efforts développés dans le Cadre de Coopération Intérimaire (CCI) la réponse internationale à cette situation chaotique reste malheureusement, nettement insuffisante et son excessive fragmentation nuit à son efficacité. En effet, bien que s'inscrivant théoriquement dans un cadre destiné à redoubler les efforts pour accroître l'efficacité de l'appui à EDH (protocole de Bruxelles sur l'électricité en octobre 2005), cette réponse est mise en œuvre à travers une multiplicité d'agences (AFD, USAID, UE en production; UE en comptabilité, ACDI en gestion financière, BM (PPIAF, ESMAP, LAC) et BID en renforcement institutionnel. Il faut procéder à une réforme globale du secteur.

212. L'objectif général de la réforme du secteur de l'électricité est d'assurer une couverture maximale du pays, en allant vers un partenariat public/privé plus important. On retiendra une structure de marché monopolistique dans la transmission et la production hydro-électrique, tout en sachant que l'objectif d'un monopole public n'est pas de faire du profit mais de satisfaire l'utilisateur au moindre coût pour la collectivité.

213. Dans l'immédiat, il importe impérativement de créer les conditions pour l'amélioration du cadre de vie et le développement du tourisme et de l'agriculture en garantissant l'alimentation

électrique dans les chefs-lieux du pays, générateurs d'activités économiques : Port-de-Paix, Cap-Haïtien, Ouanaminthe, Gonaïves, Jérémie, Miragoâne, Hinche, les Cayes, et Port-au-Prince.

214. À moyen terme, le Gouvernement souhaite procéder à une restructuration de l'EDH au plan institutionnel et lancer un appel public de candidature pour un contrat de gestion à base de performance. Les missions de puissance publique devraient s'organiser progressivement à partir de la mise en place d'une Direction des réseaux urbains marchands au TPTC. La maîtrise des décisions d'investissement et de régulation touchant le secteur sera alors confiée à cette direction. Il lui appartiendra également de déterminer les tarifs en liaison avec l'opérateur externe et de réaliser les arbitrages entre durée, rentabilité et risque.
215. Il est aussi capital de préparer le long terme en dotant le pays de capacités additionnelles de production d'énergie électrique, en commençant par la construction d'une centrale de 60 MW, la réhabilitation soignée et l'extension des réseaux de transport, et la restructuration du système commercial traitant des revenus d'EDH et de la qualité du service à la clientèle. Finalement, l'offre aux zones rurales sera étendue via des approches combinant sources d'énergie locales, renouvelables, et la gestion autonome.
216. Sur le plan tarifaire, un système équilibré de prix de l'électricité doit répondre à des préoccupations souvent contradictoires. Il faut alors poser le problème de la vérité des coûts. Le tarif devrait dans la mesure du possible refléter le coût marginal de long terme construit à partir des coûts liés à la puissance (production, transport, distribution), à l'énergie (coûts de combustible, de défaillance, etc.) et à la clientèle (comptage, branchement, d'administration, etc.). La vérité des coûts devrait ainsi être un préalable à toute politique tarifaire.
217. Un certain nombre d'actions peuvent être mises en oeuvre dans le court terme pour répondre aux problèmes complexes de la réforme du secteur de l'électricité. Des réformes en profondeur s'imposent aussi dans la durée. Toutes présupposent une répartition claire et efficace des compétences entre l'état et les différents opérateurs et, une nouvelle forme de partenariat public/privé. Cette réforme doit promouvoir et faciliter l'accroissement de l'offre, la coordination des politiques d'action sur la demande, la réduction systématique des coûts et des pertes ainsi qu'une meilleure commercialisation du produit électricité : « vendre mieux et vendre plus ».
218. La présence de l'entreprise externe de gestion à l'intérieur de l'EDH et des missions assistées de contrôle des TPTC, ajoutée à une politique tarifaire qui reflète la vérité des coûts vont permettre de mobiliser des fonds en provenance des institutions internationales en restaurant la confiance dans la capacité de l'EDH à maîtriser son avenir.
219. Le Gouvernement reconnaît que les besoins d'investissements sont massifs pour apporter une solution durable à ce moteur de la relance économique qu'est l'approvisionnement adéquat en électricité et il s'est engagé à investir l'effort nécessaire pour permettre à ce secteur de retrouver son autonomie et stimuler véritablement l'économie.

8.2 AGRICULTURE

220. Pour relancer la croissance économique du pays, la relance de la production nationale, particulièrement de la production agricole s'avère un passage obligé. Il est impératif que le secteur agricole retrouve sa place dans l'économie nationale et puisse contribuer pour une meilleure part au PIB du pays. Pour ce faire, il est indispensable de « donner un bon coup de barre » en redéfinissant la vision et les orientations stratégiques du secteur.
221. La vision globale met l'accent sur un programme de modernisation institutionnelle et productive du secteur agricole. Au plan institutionnel, il s'agit de (1) développer des Centres

pour la recherche appliquée en termes de problèmes et défis du monde paysan, renforcer des structures de services décentralisés au niveau du secteur, (2) établir des réseaux d'informations et développer des émissions agricoles radiophoniques spécifiques (diffusion de prix des produits agricoles, système d'alerte cyclonique, conseil technique etc.).

222. La modernisation de l'agriculture repose d'abord sur l'amélioration des sources de revenus des agriculteurs et agricultrices par le développement des filières de production bien organisées pour créer de la valeur ajoutée. Il faut passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture d'entrepreneuriat tout en tenant compte des potentialités naturelles dans le cadre d'un développement durable, faisant de l'agriculteur un vrai entrepreneur. Il faut, de plus, favoriser la création de la valeur ajoutée dans le secteur agricole par le développement de l'agro-industrie dans le cadre d'un développement durable, entreprise qui ne sera durable que si on aide les paysans à préserver leurs ressources de base (eau, sol, forêts, faune, etc.). Finalement, il faut combattre l'exclusion de la paysannerie en la faisant participer aux différents aspects du développement national et en lui permettant d'avoir accès aux différents services de base tout en favorisant l'accès aux ressources, et leur contrôle, aux agricultrices dans des secteurs généralement contrôlés par les hommes
223. Les stratégies à court terme prévoient la mise en œuvre de larges programmes nationaux visant l'accès aux intrants (engrais, semences de qualité, outillage et pesticides) par le biais d'un système de crédit décentralisé, le renforcement des organisations d'agriculteurs, la réhabilitation des infrastructures rurales de production agricole (systèmes d'irrigation, retenue d'eau, routes agricoles, DCP : dispositif de concentration de poissons etc.), l'amélioration du système de commercialisation des produits agricoles (centres de collecte et de distribution, standardisation des prix, organisation de foires) et des réseaux de communication pour favoriser les échanges des produits. Il faut aussi favoriser l'intensification des activités d'élevage (volailles, gros et menu bétail) et développer l'intégration agro-zootechnique.
224. Dans le moyen et le long termes, les programmes devront permettre de (1) constituer des villages agricoles pour faciliter l'accès des paysans et paysannes aux services de base ; (2) créer l'environnement nécessaire pour attirer et favoriser l'investissement privé massif ; (3) encourager la création de centres de formation en agriculture à différents niveaux (supérieur, moyen, vocationnel) et restructurer les fermes d'expérimentation agricole ; (4) développer des programmes adaptés d'intensification et de diversification de cultures vivrières, agro-forestières et forestières ; (5) stimuler l'intensification des cultures d'exportation traditionnelles (café, cacao, mangue) et rechercher des marchés pour l'exportation d'autres cultures non traditionnelles (igname, giraumon, fleurs et plantes ornementales, plantes médicinales, miel, l'huile palma christi, rapadou, aloès) ; (6) élaborer et faire appliquer une loi cadre adaptée régissant l'aménagement et l'exploitation des ressources aquatiques et les activités connexes (pêche, aquaculture, traitement et qualité des produits, etc.) ainsi que les procédures administratives et techniques ayant rapport avec l'organisation, la vulgarisation, les mesures conservatoires et coercitives ; (7) intensifier la culture du riz dans les plaines irriguées spécialement dans la région de l'Artibonite ; (8) encourager l'implantation des unités de transformation de produits agricoles en milieu rural ; (9) redynamiser la réforme agro-foncière (sécurisation des parcelles exploitées comme garantie de l'investissement à long terme) ; (10) faire respecter les lois sur l'environnement et travailler à la mise en place d'un cadre juridique adapté aux réalités actuelles en vue de sécuriser les transactions dans le secteur agricole et (11) promouvoir la réalisation d'expositions de produits agricoles et de leurs dérivés au niveau national et international.

8.3 ROUTES ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

225. Haïti accuse un déficit important en termes de réseau routier et de transport. Le Président a accordé la plus grande priorité à ce secteur depuis son élection à la tête de l'État. L'objectif est tout simplement de mettre en place un maillage de routes nationales pour relier tous les chefs-lieux de département et améliorer les routes de dessertes susceptibles de désenclaver les communes et sections communales isolées.
226. Le programme routier national comprend la construction de cinq routes soit : Cayes - Jérémie, Miragoâne – Petit Trou de Nippes, Gonaïve – Port de Paix, Mirebalais - Hinche et Hinche – Carrefour La Mort (Cap Haïtien). Il faut de plus réhabiliter le reste du réseau de routes nationales qui se trouve dans un piteux état afin que le pays dispose des infrastructures indispensables à toute relance économique.
227. Ce réseau permettra aussi de tirer tout le potentiel des projets de dessertes départementales comme celle de la région de Don Don et de Thiotte en plus de faciliter le désenclavement des régions excentriques.
228. Un ambitieux programme de construction de routes n'aurait pas de sens sans une politique adéquate d'entretien. Le Fonds d'entretien routier doit recevoir toute l'attention voulue et le Ministère des TPTC doit mettre en œuvre un important programme d'entretien en étroite relation avec les communes du pays.
229. Cette priorité accordée au réseau routier ne doit pas faire oublier l'importance d'améliorer les installations portuaires et aéroportuaires dans l'ensemble du pays. Le premier défi est d'arriver à obtenir les certifications en matière de sécurité, et pour ce faire, des investissements majeurs sont requis, non seulement à Port-au-Prince, mais également dans les chefs-lieux de département, notamment au Cap Haïtien et aux Cayes.

8.4 INVESTISSEMENTS PRIVÉS

230. La création de richesse par les investissements privés constitue l'un des deux piliers de la relance du pays sur la voie du développement. Le Gouvernement est un des acteurs de la reprise des investissements, mais c'est le secteur privé, dans l'acceptation large du terme, qui en est le moteur. Le secteur privé est pluriel. Il comprend le patronat, les entreprises importantes, mais c'est aussi les producteurs agricoles, les artisans, le secteur informel.
231. Le secteur privé a clairement affirmé sa volonté de remplir pleinement son rôle dans la relance du pays. Déjà, en 2002, il publiait « L'Agenda du Secteur Privé des Affaires » qui identifiait les principaux obstacles au développement des affaires et formulait des recommandations. La première recommandation consistait à « établir un dialogue institutionnel avec l'État ». La politique d'ouverture préconisée par la Chef de l'État depuis son élection a permis de progresser sur la voie du dialogue. Le secteur privé a été largement consulté et a répondu avec enthousiasme en proposant des pistes de réflexion et de solution.
232. Le Gouvernement doit aussi jouer son rôle et mettre en place les conditions habilitantes pour ce faire. Outre les investissements majeurs prévus dans la relance économique, le Gouvernement doit se doter d'une politique nationale de l'investissement et de l'emploi assortie à un cadre stratégique pour l'investissement et l'emploi productif.
233. Cette politique s'articule autour des quatre grands axes stratégiques prioritaires, soit : le développement d'un cadre favorable à l'investissement et à l'emploi, la valorisation des ressources humaines, la promotion du soutien à l'entreprise et la promotion du développement de secteurs économiques à potentiel d'emplois productifs.

234. L'entrepreneuriat féminin doit aussi jouer pleinement son rôle et, pour ce faire, il y a nécessité pour l'État d'appuyer les initiatives des groupes de femmes organisées.

8.5 PROTECTION ET RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

235. Pendant longtemps le lien entre le développement et la gestion de l'environnement n'avait pas été clairement établi, et la thématique environnementale a été abordée par les institutions nationales et internationales de manière sporadique et sans aucune vision stratégique de ce que pourrait être une gestion durable du territoire. Ceci explique le niveau relativement faible des investissements dans ce secteur et l'inefficacité des nombreux projets qui n'agissent que sur les effets et non sur les causes. Depuis mars 2004, plusieurs lignes directrices ont été suivies et ont consisté au renforcement institutionnel du Ministère de l'Environnement (MDE), la formulation et l'adoption du Décret sur la gestion de l'environnement, une meilleure implication des acteurs de la société civile dans la prise en considération des facteurs écologiques et le développement de la vision régionale des questions environnementales.

236. Aujourd'hui, il est essentiel de souligner le lien étroit qui existe entre la vulnérabilité socioéconomique de la société haïtienne et la crise environnementale aiguë dans laquelle se trouve le pays ainsi que l'importance du rôle et de la place de la gestion de l'environnement dans la relance économique. Il est clair que le niveau catastrophique de dégradation du capital écologique menace directement le cadre de production du pays et le cadre de vie des populations. Si rien n'est fait pour faire face à ce défi majeur du pays en ce début du 21^e siècle, la stabilisation du pays et la relance des secteurs économiques tels que l'agriculture et le tourisme seront difficilement réalisables sur le moyen et long terme.

237. Par conséquent, le Gouvernement accordera une attention toute particulière à la protection et à la gestion de l'environnement en mettant l'accent sur la gestion durable des ressources naturelles (eau, sols, forêts, zones côtières). Dans ce sens l'opérationnalisation du Plan d'Action pour l'Environnement (PAE) adopté en 1999 sera poursuivie. Les Conventions internationales dont le pays est signataire (UNCCD, UNCBD, UNCCC) ainsi que le cadre juridique et réglementaire environnemental national existant seront mises en oeuvre.

238. Dans le court terme les actions prioritaires du gouvernement vont porter sur (1) la mise en place d'un cadre efficace d'intervention pour lutter contre la dégradation des sols et des ressources hydriques ; (2) les efforts soutenus et massifs à déployer pour traiter de manière efficace les questions telles que le statut du foncier, l'absence d'une politique d'aménagement du territoire, la non application du cadre légal existant, le manque d'informations environnementales de base et les systèmes agraires inadéquats ; (3) les actions visant une meilleure gestion des déchets en amont et en aval, notamment l'identification et la gestion de sites appropriés pour les décharges contrôlées, le conditionnement ; (4) le développement d'une approche stratégique sur la gestion des produits chimiques dangereux (polluants organiques persistants, produits à effets de dioxine etc.) ; (5) une gestion durable des points d'eau à travers la protection des sources pour l'alimentation en eau potable contre l'urbanisation sauvage et la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution.

239. Pour ce faire, le gouvernement considère qu'il est prioritaire de mettre en place un cadre stratégique de gestion de l'eau qui permettra entre autres de faire face à la multiplicité des acteurs et de trouver des solutions stratégiques et durables, soit : (1) le renforcement des capacités institutionnelles des ministères clés (MDE, MARNDR, MPCE, MEF, MSPP) et des collectivités territoriales, notamment en matière de gestion des ressources naturelles ; (2) le contrôle du développement des villes en mettant l'accent sur la viabilisation des zones de résidence ; (3) le renforcement des mesures d'urgence de contrôle des désastres et de protection civile.

240. La mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation de masse sur les questions environnementales. La participation des communes et des sections communales et leur appropriation des outils de gestion rationnelle de l'environnement permettront aux populations de contribuer à la protection des ressources naturelles, au renforcement de la gestion du risque et des désastres et à la création d'un meilleur environnement.

8.6 TOURISME

241. La politique générale du Gouvernement met l'accent sur le secteur Tourisme comme secteur porteur pour un développement économique et social durable et de qualité. Fort du constat que le potentiel touristique du pays demeure très largement sous-exploité, et ce, malgré les nombreux atouts distinctifs qu'il offre par comparaison avec d'autres pays de la région en font un secteur de choix tant pour les investisseurs haïtiens qu'étrangers.

242. Voulant faciliter le retour progressif d'Haïti sur la carte des destinations touristiques, l'orientation du Gouvernement est d'assurer le développement d'un tourisme basé sur les critères de développement durable en assurant la mise en valeur du patrimoine touristique et en contribuant à la valorisation et à la protection de l'environnement. Ce développement touristique durable devra se faire au profit des communautés locales, comme outil pour améliorer les opportunités d'emploi et la qualité de la vie. A terme, elles devront se l'approprier.

243. Dans l'immédiat, le Ministère du Tourisme actualisera le Plan Directeur du Tourisme de 1996 en vue d'adopter un plan d'action dont la priorité sera, à court terme, de capitaliser sur une demande existante (ex. : les fêtes patronales), notamment au sein de la diaspora haïtienne. Il lui faudra aussi identifier très rapidement, en concertation avec les élus locaux et les acteurs du secteur touristique, les produits touristiques à promouvoir, les pôles et les niches pouvant être développés et les mesures d'accompagnement à envisager par les pouvoirs publics afin de favoriser et d'inciter l'investissement privé dans les destinations touristiques prioritaires.

244. Sur le plan des réalisations concrètes, en tenant compte, d'une part, des nombreuses études déjà initiées dans ces zones, et d'autre part des priorités gouvernementales dans le secteur, le Ministère du Tourisme a décidé d'aménager en destinations touristiques prioritaires trois régions, soit celle du Cap Haïtien avec, à proximité le Parc National Historique qui regroupe Le Palais Sans Souci, la Citadelle Henri et le site de Ramiers, celle de la Ville de Port-au-Prince et celle de Jacmel.

245. Le Ministère s'est doté d'un plan ambitieux d'investissements, tout en rappelant que dans le domaine du tourisme, l'action du Gouvernement vise surtout à stimuler les investissements privés, afin de tirer tout le potentiel de création de richesses pour les populations locales et l'effet de levier sur les secteurs de la culture et de l'artisanat.

9. ACCÈS AUX SERVICES DE BASE

246. L'accès aux services de base constitue une mission fondamentale de l'État dans les services à offrir aux citoyens et citoyennes. L'eau potable, l'assainissement, la santé, l'éducation sont des services essentiels. Il en est de même pour la jeunesse, la culture, la communication. Des actions énergiques doivent être prises dans tous ces domaines dans l'immédiat et au cours de l'exercice budgétaire 2006-2007.

247. Le Gouvernement sera sans doute largement jugé par la population sur sa capacité de marquer des progrès réels dans ces domaines. Il y va de la stabilité même du pays. Les investissements devront être conséquents et les modalités de mise en œuvre assouplies.

248. Rappelons que le Gouvernement s'est engagé à intervenir dans chacune de 140 communes du pays et que les attentes sont très grandes à ce chapitre.

9.1 EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT

249. Le secteur de l'eau et de l'assainissement en Haïti se trouve dans une situation critique. En effet la mauvaise gestion des ressources naturelles, crée la menace d'une crise majeure de l'eau en Haïti si rien n'est fait pour mieux gérer ce secteur stratégique. En effet l'écart continue de se creuser entre la population totale qui augmente et la portion de la population effectivement desservie en eau. De plus, la qualité de l'eau fournie à la population est de plus en plus menacée. Ainsi, la dégradation des bassins versants stratégiques du pays, la sédimentation des rivières et des lacs, le surpompage des nappes stratégiques et l'imperméabilisation des sols sont autant de facteurs qui menacent directement la disponibilité et la qualité de l'eau. Par ailleurs, en l'absence de mécanismes efficaces d'assainissement des espaces urbains, la mauvaise gestion des déchets domestiques et industriels constituent une menace très grave sur la qualité de l'eau. Déjà dans certaines zones du pays, notamment à Port au Prince, les niveaux de contamination des nappes phréatiques sont très alarmants.

250. En s'appuyant sur certains points forts déjà éprouvés, tels (1) la riche expérience en matière de participation communautaire et de délégation de gestion aux populations (les CAEP en milieu rural et les comités d'eau des quartiers défavorisés de la région de Port-au-Prince) ; (2) la conscience des populations de la valeur de l'eau ; (3) la valorisation de la relation contractuelle avec un Service public d'État, le gouvernement initiera une concertation nationale, avec la participation de tous les acteurs de l'eau, pour redéfinir le rôle de chacun des acteurs et définir les nouvelles règles du jeu. Cette concertation doit favoriser la mise en œuvre de la réforme qui sera entreprise au niveau de ce secteur constitué de services de proximité.

251. La période 2006-2011 sera marquée par la Réforme et la Modernisation du Secteur de l'Eau Potable et l'Assainissement en Haïti. L'adoption d'une Loi-Cadre pour le Secteur, la définition et la mise en œuvre d'une Politique sectorielle, la décentralisation et l'octroi de la maîtrise d'ouvrages des réseaux aux collectivités, la création d'Institutions étatiques fortes telles le Conseil de Régulation pour l'Eau Potable et l'Assainissement (CREPA), pour la régulation et l'Office National de l'Eau Potable et de l'Assainissement (ONEPA) pour la gestion des réseaux, donneront une forte impulsion au Secteur. Ce processus doit encourager la participation du secteur privé à la gestion des réseaux. Il en résultera une forte amélioration du taux d'accès des populations tant urbaines que rurales à ces services de base.

252. Les objectifs principaux de la réforme se caractérisent par (1) le désengagement de l'État Central des fonctions opérationnelles notamment de réalisation et de gestion d'ouvrages ; (2) la décentralisation des services d'eau potable et d'assainissement vers les communes et collectivités locales, à qui seront confiées progressivement les fonctions de maîtrise d'ouvrages du service public ; (3) la création d'associations d'usagers et de comités de gestion légalement reconnus ; (4) la professionnalisation de la fonction d'exploitant pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement ; (5) le développement progressif et l'implication du secteur privé dans la réalisation d'études, la construction d'ouvrages et la gestion de réseaux et (6) le développement d'outils et de service d'appui à la gestion et d'audit.

253. Au titre des actions prioritaires à entreprendre figurent (1) le contrôle du développement des villes en mettant l'accent sur la viabilisation des zones de résidence ; (2) le renforcement des mesures d'urgence de contrôle des désastres et de protection civile ; (3) l'assainissement des espaces urbains, y compris l'enlèvement régulier des ordures et le recyclage d'un volume important des ordures collectées, l'éradication graduelle du charbon de bois comme combustible et son remplacement par d'autres sources d'énergie ; (4) la création de pépinières

dans les villes et dans les sections communales tenant compte des expériences passées et en vue de mettre à la disposition des citoyens des espèces végétales appropriées pour le reboisement et la reforestation ; (5) une gestion durable des points d'eau à travers la protection des sources pour l'alimentation en eau potable contre l'urbanisation sauvage et la poursuite des travaux de réhabilitation des réseaux de distribution. Des efforts seront déployés pour réaliser le bilan hydrique interrompu depuis et mieux protéger et gérer les bassins versants du pays. Les sources d'eau et les zones de recharge seront davantage protégées et le système de pompage actuel dans certaines zones stratégiques du pays mieux contrôlé. Pour ce faire le gouvernement considère qu'il est prioritaire de mettre en place un cadre stratégique de gestion de l'eau qui permettra entre autres de faire face à la multiplicité des acteurs et de trouver des solutions stratégiques et durables et (6) la mise en place de programmes de sensibilisation et d'éducation de masse sur les questions environnementales. La participation des communes et des sections communales et leur appropriation des outils de gestion rationnelle de l'environnement permettront aux populations de contribuer à la protection des ressources naturelles, au renforcement de la gestion du risque et des désastres et à la création d'un meilleur environnement.

9.2 SANTÉ ET NUTRITION

254. La santé est la responsabilité de tous et l'État doit y assumer pleinement son rôle. Il le fera en poursuivant deux axes complémentaires, soit la mise en œuvre du Plan stratégique national pour la réforme du secteur santé (PSNRSS) et la recherche de résultats immédiats pour rendre les services de santé accessibles sur l'ensemble du territoire.
255. Le PSNRSS est fondé sur une vision commune de tous les secteurs du système de santé en vue d'atténuer les taux importants de morbidité et de mortalité dues à la pauvreté, à la marginalisation d'un cadre de développement durable du pays. Il fixe les objectifs à atteindre en prenant en compte les Objectifs de Développement du Millénaire et propose les modalités pour y arriver.
256. Ce plan sera exécuté par la nouvelle équipe au pouvoir et travaillera rapidement de manière à atteindre les 3 objectifs suivants : améliorer l'état de santé de la population, assurer un financement équitable de la santé, garantir une réponse adéquate aux besoins et attentes de la population, ceci dans le respect de leur dignité et de leur autonomie. Le MSPP mettra aussi l'accent sur la lutte contre les principaux fléaux de santé publique connus ces dernières années. Une emphase sera mise sur les maladies infectieuses comme le VIH, la réduction de la mortalité materno-infantile et juvénile.
257. Sur le plan des résultats pratiques à court terme, le gouvernement organisera des campagnes de vaccination de masse pour les nouveau-nés et les enfants d'âge scolaire et des projets intensifs d'hygiène seront mis en œuvre, notamment dans les sous-secteurs de l'alimentation en eau et de l'assainissement.
258. De plus, et pour accroître l'accès gratuit aux soins de santé pour les couches les plus défavorisées, le Gouvernement s'activera à la création d'un centre de santé dans chacune des communes non encore couvertes et envisagera une stratégie pour multiplier les centres de santé dans les sections communales. Le PAS prévoit déjà la construction de dispensaires hôpitaux dans 55 communes du pays, la réhabilitation d'autres centres de santé dans les autres communes de la République pour rendre accessibles les soins de santé, tout en adoptant une stratégie peu coûteuse.
259. Le partenariat secteur public / secteur privé est un incontournable eu égard à la multiplicité des acteurs dans le domaine de la santé et à la complexité des phénomènes sanitaires. L'établissement de ces partenariats appelle cependant la régulation de l'exercice des

professions de la santé, l'implication effective des acteurs dans le développement du secteur, la redéfinition des rôles au sein du système et le développement coordonné du système de soins.

260. Toujours dans la perspective d'atteindre des résultats pratiques, mais de plus grande envergure, le système de santé ne pourra remplir son rôle sans des hôpitaux universitaires, véritables centres d'expertises pour les services curatifs, mais aussi pour la formation de la relève et la rétention de nos médecins dans le pays. Il nous faut un plan ambitieux de réhabilitation et/ou de construction des hôpitaux universitaires dans les grandes villes du pays afin de combler le déficit d'infrastructures qu'il connaît. Le Gouvernement sollicitera, au cours de la prochaine année, les bailleurs pour qu'ils s'engagent dans le financement de telles entreprises en prenant en compte les besoins d'infrastructures, mais également les équipements, leur entretien, la formation du personnel et l'approvisionnement en médicaments et autres fournitures nécessaires au bon fonctionnement de l'institution.

261. L'atteinte de résultats durables en santé est un objectif prioritaire qui doit recevoir toute l'attention requise.

9.3 ÉDUCATION

262. Les orientations politiques de l'éducation sont fondées sur les grands axes du Plan National d'Éducation et de Formation (PNEF), à savoir : la gouvernance, la qualité, l'accès et la formation professionnelle. Plus précisément, il convient globalement d'assurer la scolarisation universelle, en permettant aux enfants des familles à faible revenu de fréquenter l'école, de réformer le système de formation professionnelle et l'étendre particulièrement dans les zones défavorisées et rurales en vue de faciliter l'accès aux couches démunies et de tenir compte également des sur-agés, notamment les filles, en raison de grossesses précoces et de l'éloignement des établissements de second cycle, des enfants atteints du SIDA, des enfants vulnérables et des exclus du système.

263. **Au plan de la gouvernance**, la modernisation du système d'information pour assurer un management plus efficace du secteur, le renforcement des capacités techniques du MENFP par le perfectionnement du personnel et le recrutement de ressources humaines qualifiées, la révision et la mise en place du système d'accréditation des écoles non publiques pour le contrôle de la qualité, l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de carrière pour les enseignants, le renforcement du partenariat public et non-public, la modernisation et l'application du plan de supervision des écoles, la définition et la mise en place d'un système de contrôle de l'entrée des enseignants dans le système éducatif, l'amélioration de la gestion des établissements scolaires, la relance et la révision du dossier de rénovation du nouveau secondaire constituent les principaux éléments de politique sectorielle.

264. **Au plan de la qualité**, la mise à jour du curriculum du fondamental, la consolidation du troisième cycle du fondamental, la révision et la finalisation des programmes du secondaire, la formation continue des enseignants et enseignantes en exercice, la modernisation du système de formation initiale des enseignants, la modernisation des politiques d'évaluation des apprentissages, l'amélioration des conditions d'apprentissages et d'enseignement, définition et mise en application d'un cadre d'élaboration des manuels scolaires et l'extension des EFACAP, à raison d'une EFACAP par commune, sont les éléments clés de politique sectorielle à adopter.

265. **Au plan de l'accès**, les éléments de politique se basent sur la construction et la réhabilitation d'écoles dans toutes les communes de la République pour permettre à tous les enfants de se rendre à l'école, tout en adoptant une stratégie peu coûteuse.

266. **Au plan de la formation professionnelle**, la définition et l'implantation d'un nouveau modèle de centre de formation professionnelle, adapté au marché du travail local, aux réalités régionales et internationales, sera au cœur de la politique sectorielle. Ce modèle sera inspiré de celui de l'EFACAP. La création d'un centre de formateurs de formateurs est indispensable dans ce sens. Il s'agira aussi d'étendre la formation professionnelle dans les communes du pays et de favoriser l'intégration des hommes et des femmes à l'apprentissage de métiers non traditionnellement rattachés à leur sexe.
267. Le gouvernement souhaite s'impliquer fortement dans une meilleure préparation et une plus grande planification de ces rentrées scolaires et universitaires, en particulier à travers la réhabilitation d'infrastructures scolaires, l'acquisition et la distribution de mobiliers scolaires, l'acquisition et la distribution de matériels pédagogiques, le support à la scolarité pour 250 000 enfants, la subvention de certains frais universitaires, la fourniture de 250 000 plats chauds à des enfants, la mise à disposition de nouveau équipements pour les facultés et les centres universitaires.

9.4 CULTURE ET COMMUNICATION

268. Transformer la matrice culturelle et les potentialités créatrices du peuple haïtien en facteurs de cohésion sociale et de développement économique durable est l'axe majeur de notre politique culturelle. Une politique porteuse d'espérances de lendemains meilleurs dans ce pays pris au piège de sous ou contre-cultures engendrées par la situation de pauvreté, de violence, d'exclusion et de radicalismes destructeurs.
269. Pour atteindre cet objectif, l'action gouvernementale en terme de politique culturelle sera articulée autour de quatre grands axes.
270. Le premier est **l'élargissement de l'accès aux ressources culturelles**. Pour ce faire, le gouvernement réduira le pourcentage de la population exclus de la circulation des biens culturels (livres, jeux éducatifs, ordinateurs) en facilitant l'accès des plus pauvres aux ressources technologiques permettant la production et la distribution des biens culturels par la mise en place de bibliothèques pourvues de connexion Internet et de téléviseurs dans les quartiers, en dynamisant les Centres de Lecture et d'Animation Culturelle (CLAC) et en soutenant le développement des micros, petites et moyennes industries et initiatives culturelles (ateliers d'artisans et d'artistes, groupes culturels et musicaux, troubadours...). La Télévision et la Radio Nationale seront utilisées amplement à cette fin.
271. Deuxièmement, le gouvernement développera une **meilleure articulation entre culture, tourisme et éducation** en créant des mécanismes interministériels permettant de prendre en charge les sites à haute valeur culturelle et en associant investisseurs, organisations locales et le secteur public pour l'exploitation rationnelle de ces sites. En ce sens, le Projet d'Aménagement et de Conservation du Parc National Historique : Citadelle-Sans Souci-Ramiers est déjà lancé par le Ministère de la Culture et de la Communication.
272. Troisièmement, le gouvernement procédera à la **mise en valeur des sites culturels associés à la vie de la population** (lieux de fêtes champêtres, de pèlerinages religieux, de cérémonie et de performance des milieux ruraux et urbains, etc.) en faisant un inventaire systématique de ces sites et en finançant des appels à proposition, en vue de favoriser l'ouverture des écoles sur la vie réelle par la visite régulière des différentes régions du pays par les écoliers;
273. Le second axe touche la **gestion efficiente des institutions publiques chargées de la conservation, la promotion, l'exploitation et la diffusion des ressources culturelles**. En vue de rendre les institutions culturelles plus efficaces et plus proches de la population, le Gouvernement (1) établira des mécanismes de gestion des institutions culturelles publiques

chargées de la conservation, la promotion, l'exploitation et la diffusion des ressources culturelles. Encourager la décentralisation de ces institutions ; (2) créera une nouvelle dynamique interinstitutionnelle en mettant en place un système d'information digitalisée et centralisée sur l'ensemble du patrimoine culturel haïtien au service des institutions publiques et privées chargées de la conservation, la promotion, l'exploitation et la diffusion des ressources culturelles ; (3) prendra des mesures régulatrices et fiscales pour favoriser le développement culturel en rapprochant les institutions culturelles publiques des créateurs ; (4) allouera les ressources financières nécessaires aux institutions, et (5) établira des mécanismes de collaboration entre les institutions publiques et les organisations de la société civile pour la promotion et la protection des biens culturels du pays.

274. Le troisième axe vise l'**amélioration et l'actualisation du cadre légal** dans le but d'aborder adéquatement les questions nouvelles qui se posent au secteur de la culture. Avec l'appui du parlement, le gouvernement (1) définira les mécanismes légaux au niveau national permettant de considérer adéquatement les produits culturels en tant que propriétés intellectuelles, y compris les nouveaux instruments légaux nécessaires avec le développement des nouvelles technologies de l'information et de la Communication ; (2) établira les droits moraux des créateurs en tant qu'individus et étendra ces droits aux communautés urbaines et rurales dont les productions sont essentiellement non revendiquées ; (3) définira les formes d'industries culturelles envisageables en Haïti à l'ère du commerce électronique, de la digitalisation et de la réalité virtuelle.

275. L'axe 4, soit la redynamisation de la coopération culturelle vise à (1) développer de nouvelles stratégies de coopération culturelle bilatérale, régionale et internationale avec la création d'une Direction de la Coopération Culturelle impliquant les ministères de la Culture, de l'Éducation, des Affaires Étrangères et du Tourisme ; (2) développer une coopération dynamique avec les structures et les programmes des organisations internationales et régionales pour soutenir l'action du gouvernement sur le plan du développement culturel en Haïti (UNESCO, UE, PNUD, ACDI) ; (3) renforcer les services culturels dans les représentations haïtiennes à l'étranger pour rétablir une image positive du pays en faisant la fierté de tous les Haïtiens vivant en Haïti ou à l'étranger et (4) faire de la culture un axe de coopération bilatérale en favorisant la promotion active des meilleurs créateurs et artistes haïtiens dans les marchés culturels des pays voisins.

9.5 SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

276. « La Sécurité Alimentaire sous sa forme la plus fondamentale peut être définie comme l'accès de tous, en tout temps, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine ». (Conférence Internationale sur la Nutrition, Rome 1992). Même si le bilan alimentaire national de l'année 2004 est globalement équilibré, il serait même positif, des disparités énormes existent entre les différents segments de la population.

277. Au niveau de l'approvisionnement, la production nationale fournit 41% des denrées, l'importation contribue pour 53% et l'aide alimentaire pour 6%. Il faut noter que les importations sont en croissance de 4% par rapport à l'année précédente. L'offre alimentaire nationale a augmenté en moyenne de 0.40% alors que la demande nationale croît à un taux annuel de 2% (démographie, agriculture stagnante, changements dans les habitudes alimentaires), d'où une détérioration de l'offre alimentaire per capita.

278. La situation est très préoccupante dans un pays où la majorité de la population vit en milieu rural et où l'agriculture demeure l'activité du plus grand nombre. La première réponse se trouve dans la stratégie du Gouvernement de faire de l'agriculture le fer de lance de la relance économique. Il n'est certes pas question de parler d'autosuffisance alimentaire (concept révolu

avec la diversification de la demande), mais faut inverser les proportions de la contribution de la production nationale à l'offre globale d'aliments.

279. Cela étant dit, il faut porter la plus grande attention à l'aide alimentaire. Même si elle ne compte que pour 6% de l'offre, elle est une question de survie pour les populations à qui elle s'adresse. L'aide alimentaire d'urgence joue aussi un rôle déterminant dans la réponse aux désastres naturels et autres catastrophes humanitaires. Elle contribue également aux restaurants communautaires, aux cantines scolaires qui constituent des apports significatifs dans la diète de plus démunis.

280. Le suivi rapproché de la situation s'impose pour identifier rapidement les besoins particuliers. Dans cette perspective, un renforcement institutionnel de la Coordination Nationale de la Sécurité Alimentaire (CNSA) s'impose afin de répondre aux alertes et d'harmoniser les interventions intersectorielles et pluri-institutionnelles en réponse à ces différents besoins.

9.6 JEUNESSE ET SPORT

281. La création du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique montre l'importance que le Gouvernement accorde à la jeunesse, dans laquelle « Haïti puise ses forces et potentialités dans sa jeunesse » selon la Déclaration de Politique Générale. Ce Ministère, en tant que structure d'accompagnement des jeunes et de régulation du Secteur se propose à travers ses actions **d'améliorer le cadre de vie des jeunes** en favorisant leur intégration sociale et économique ainsi que le développement de leur plein potentiel humain spécifiquement.

282. Il s'agit, par ailleurs de fournir à la population-cible et à la jeunesse en particulier, un moyen légal et matériel en matière de regroupement associatif de jeunesse, une organisation d'activités et de réalisations sportives, une organisation d'activités de jeunesse et une éducation civique.

283. De manière plus spécifique, le MJSAC s'est doté d'un programme afin de (1) mettre en place certaines infrastructures sportives à travers le pays ; (2) favoriser l'insertion socio-économique des jeunes ; (3) organiser des séances de formation sur tous les aspects se rapportant à la gestion des infrastructures sportives, l'éducation civique, l'éducation sportive ; (4) mettre en place des activités socio récréatives et d'animation de jeunes ; (5) mettre en place des programmes d'éducation civique ; (6) mettre en place un programme d'activités physiques et sportives et (7) organiser des conférences et commémorations.

284. Ce programme du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de l'Action Civique est conçu pour une période de cinq ans (2005 -2011) et regroupe sept composantes essentielles, à savoir : un programme de renforcement institutionnel, un programme d'infrastructures socio-éducatives et sportives, un programme de civisme et d'appui aux collectivités territoriales, un programme de formation, un programme socio-économique et éducatif, un programme de développement des A.P.S. et un programme de loisirs et d'animation.

285. Les priorités de mise en œuvre figurent au budget de fonctionnement et d'investissements et portent principalement sur la structuration du Ministère et le lancement rapide des programmes dans les zones sensibles.

9.7 SÉCURITÉ ET PROTECTION SOCIALE

286. Le programme de protection sociale du Ministère des Affaires Sociales et du Travail (MAST) trouve son fondement dans le contexte sociopolitique marqué par la détérioration des conditions de vie et d'existence d'une grande partie de la population haïtienne, l'accroissement des phénomènes de violence avec l'implication d'enfants dans des actes délictueux et

criminels, la désolation des femmes chefs de famille et la détresse des handicapés et des personnes du 3e âge.

287. Dans le cadre de son programme, le MAST compte s'engager dans trois grands axes d'intervention en concertation avec l'Institut du bien-être social et de recherche (IBESR) : 1) un appui multiforme aux artisans et artisanes, aux petits commerçants, et petites commerçantes, aux femmes et filles en situation difficiles (itinérance, prostitution juvénile, grossesses précoces, violence et abandon par les géniteurs de leurs enfants), aux femmes chefs de ménage pour la mise en œuvre d'activités d'autopromotion à travers une assistance rationalisée, aux rapatriés ; (2) Une intervention directe en faveur des pauvres, des enfants, des vieillards, des invalides, par l'implantation de restaurants communautaires, de centres d'encadrement des enfants, des personnes du 3e age, des distributions sèches, des distributions d'articles de toutes sortes, des programmes de bourses d'études, des actions ponctuelles pour la rentrée des classes et (3) la réinsertion socio-économique des jeunes en situation de vulnérabilité à travers l'organisation de foires, d'expositions, la commercialisation des produits artisanaux, la sensibilisation et la motivation dans une culture de paix et de démocratie participative, la formation de courte durée orientée vers l'entrepreneuriat, et des initiatives d'autopromotion, la protection de l'environnement, l'assainissement des quartiers populaires.

288. De plus, le MAST est appelé à jouer un rôle déterminant dans le Programme d'Apaisement Social, particulièrement pour la partie qui porte sur la réinsertion des personnels révoqués. Il assurera la maîtrise d'œuvre du programme de formation.

289. Tous ces mandats requerront un renforcement des capacités du Ministère pour le doter des ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat. Dans ce domaine, le MAST entend dynamiser la Direction de la Planification du MAST, le Service de l'Inspection Générale du Travail, le Bureau de Coordination des Organismes Décentralisés de la Sécurité Sociale, les Bureaux Régionaux des Affaires Sociales, et l'Institut de Bien-Être Social et de Recherche. De plus, le Ministère est aux prises avec un besoin pressant de formation de cadres et de réaménagement/reconstruction de son local. Ce travail n'est possible qu'après un processus d'évaluation des compétences requises et des besoins.

290. D'autres entités du MAST ainsi que leurs bureaux régionaux doivent également être renforcés. La Direction de la Planification, doit être en mesure d'assurer le rôle de coordination des différents acteurs, oeuvrant dans la protection sociale, la compilation de données statistiques et l'évaluation des interventions. Pour le Service de l'Inspection, il s'agirait de renforcer ses capacités d'appliquer les lois en vigueur concernant les conditions de travail et la protection des travailleurs particulièrement dans les usines d'assemblage où 70% des travailleurs sont des femmes qui font souvent l'objet d'harcèlement sexuel.

10. LA COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE

291. Le document dans son ensemble fait ressortir l'importance de l'aide externe dans le financement du Programme du Gouvernement et, plus largement, dans la relance d'Haïti sur la voie du développement. Tel que mentionné au début du document (par.18), c'est la Déclaration de Paris sur l'Efficacité de l'Aide qui sert de cadre de référence dans la définition des mécanismes de coordination de l'aide externe.

292. Le leadership national est un acquis reconnu par tous. Il ne signifie pas la fin de la réflexion commune en matière de développement, et ce, en partenariat avec la communauté internationale, mais plutôt son renforcement. Il demandera au Gouvernement d'Haïti une présence renforcée, une mobilisation de compétences additionnelles et une plus grande discipline des différents ministères et organismes nationaux à se conformer aux priorités identifiées. Il demandera à chaque partenaire international un effort de prévisibilité accrue

quant aux aides disponibles (domaines, conditions et montants selon un calendrier explicite) et une adaptation de ses mécanismes de planification et de gestion afin d'intégrer ses contributions dans l'effort collectif de relance du pays. Il demandera aux différents opérateurs présents dans le pays, principalement les organisations et institutions non gouvernementales, de définir plus explicitement leurs interventions à l'intérieur des programmes nationaux et de rendre des comptes quant à leurs contributions à l'atteinte des objectifs nationaux non seulement à leurs bailleurs de fonds, mais également aux autorités du pays.

293. On doit distinguer trois niveaux de coordination : la coordination stratégique de l'ensemble, la coordination sectorielle et la coordination géographique.
294. **Au niveau de la coordination stratégique**, l'imbrication étroite des ressources de l'aide à l'exécution du Budget de fonctionnement de l'État et à la mise en oeuvre du Programme d'Investissements Publics appelle un suivi rigoureux, tout en fournissant des outils de coordination très utiles au niveau global. Il revient au MEF et au MPCE de rendre compte de manière régulière de l'évolution de la situation, des besoins nouveaux apparus et des ajustements qui sont requis. Il faut arriver à un partage efficace de l'information afin de permettre au Gouvernement et à chacun des partenaires de prendre les décisions qui s'imposent, et ce, dans une perspective globale.
295. L'exécution du cycle budgétaire et la préparation des cycles subséquents servent en quelque sorte de métronome de la coordination de l'aide externe. Jusqu'à maintenant, le suivi du CCI était uniquement centré sur les décaissements de l'aide externe, alors que la donnée de référence devrait être l'ensemble de l'exécution du programme gouvernemental, à l'intérieur duquel l'aide publique au développement joue un rôle fondamental.
296. Les grandes décisions stratégiques porteront notamment sur la priorité à accorder à chaque secteur, sur les ajustements à apporter en fonction de la réalisation effective des hypothèses du cadrage budgétaire et sur la réalisation des engagements des bailleurs. Le niveau d'exécution du PIP et l'avancement de la planification des investissements nouveaux alimenteront les processus de décision des différentes instances.
297. **La coordination sectorielle** s'avère aussi de première importance. Les ministères dépensiers sont découpés en fonction des secteurs et, conséquemment, la cohérence de la politique gouvernementale implique nécessairement une cohérence sectorielle. Les Tables sectorielles servent de lieu de dialogue entre le Gouvernement et les différents partenaires nationaux et internationaux. La jonction entre les Tables sectorielles et les Groupes de travail mis sur pied durant la période de transition est en voie d'être finalisée. Les ministres vont désigner ou confirmer les coordonnateurs nationaux et les travaux vont se poursuivre. L'efficacité de ces tables est directement tributaire de la capacité de planification des différents ministères puisque, rappelons-le, il s'agit d'un lieu de dialogue et non pas d'une structure opérationnelle. Des actions sont prévues dans le renforcement des capacités pour améliorer la dotation en personnel et la formation des ressources des Unités de planification sectorielle (UPS) dans les différents ministères. Le rôle et le niveau d'implication des points focaux mobilisés par la communauté internationale doivent aussi être revus et mis à jour.
298. **La coordination géographique** s'impose maintenant comme une nécessité pour tenir compte de la stratégie gouvernementale de porter l'effort de développement dans chacune des cent quarante communes du pays. Le Programme d'Apaisement Social n'est que le premier pas dans cette direction. Les Tables départementales seront créées pour réunir les partenaires et opérateurs présents dans chaque département afin d'accroître les synergies entre les différentes interventions. Il faut aussi tenir compte de l'implantation des pouvoirs communaux suite aux élections et trouver les mécanismes permettant d'associer les nouveaux interlocuteurs élus démocratiquement à l'effort de développement.

299. Les structures de coordination reprendront un modèle analogue à celles développées par le CCI, soit une coordination interministérielle pour la partie haïtienne, une coordination des bailleurs et des lieux de dialogues collectifs et bilatéraux entre les différents partenaires. Ces diverses formes de coordination requièrent l'accès à une information crédible et partagée, objectif qui ne fut pas atteint dans la mise en oeuvre du CCI. La responsabilité de colliger les données et de les présenter selon des formats compatibles avec les besoins des utilisateurs doit revenir aux ministères chargés des missions de coordination centrale, soit le MEF pour les données budgétaires et le MPCE pour l'avancement du PIP. Les modalités de collecte, d'analyse et de présentation seront déterminées d'un commun accord.

300. Le retour à l'ordre constitutionnel implique aussi que l'Exécutif doit répondre de son administration devant le Parlement, qui, constitutionnellement, surveille l'exécution du programme de Gouvernement. Pour ce faire, l'Exécutif doit pouvoir informer correctement, et en temps opportun les élus, qui de leur part, doivent accepter les notions de contrôle et de suivi comme distinctes de celles d'initiatives. Le Ministre délégué auprès du Premier Ministre pour les Relations avec le Parlement jouera un rôle déterminant dans la transmission de l'information pertinente, comme un des éléments du dialogue entre les Pouvoirs Législatif et Exécutif.

11. LES BESOINS DE FINANCEMENT

301. Pour la fin de l'exercice fiscal 2005 – 2006, les besoins de financement en terme d'appui direct au budget sont estimés à 18,5 millions \$US tandis qu'ils sont évalués à 111,5 millions \$US pour le prochain exercice selon les estimations préliminaires.

11.1 LE BUDGET 2005 – 2006

302. Pour l'exercice fiscal 2005-06, un budget d'une enveloppe globale de 945 millions \$US est actuellement en train d'être exécuté. Pour le mettre en oeuvre, les autorités comptent sur la mobilisation des ressources à travers la collecte des impôts et taxes par les administrations fiscale et douanière et sur la contribution des bailleurs de fonds à travers l'octroi des prêts et des dons. Grâce à l'application d'un ensemble de mesures administratives visant à combattre la corruption, la sous facturation et l'évasion fiscale ou du moins à élargir l'assiette fiscale, des recettes totales attendues à la fin de l'exercice fiscal s'élèveront à 450 millions \$US. Les recettes internes compteront pour 68.6% du total, soit 310 millions \$US et les recettes douanières pour 29.6% soit 132,5 millions \$US.

303. Du côté des charges, les dépenses de fonctionnement absorberont 510 millions \$US et les dépenses d'investissement 440 millions \$US. Une bonne partie des dépenses de fonctionnement ont été utilisées pour financer le secteur social (21.6% du total). Le secteur économique a absorbé 13.2% du total et le secteur politique 26.6%. Quant aux dépenses d'investissement financées à hauteur de 91% par les ressources externes octroyées sous forme de dons et de prêts, elles sont orientées vers les secteurs susceptibles de créer des emplois rapides, d'améliorer l'accès de la population aux services de base et de réhabiliter les infrastructures économiques capables de soutenir l'activité économique. 92.8% des dépenses d'investissement sont concentrées dans le secteur économique, 6.5% au niveau du secteur social et 0.3% au niveau du secteur politique.

11.1.1 Le déficit de financement pour l'exercice 2005 - 2006

304. Afin de financer le déficit budgétaire dégagé au deuxième semestre de l'exercice fiscal, des ressources externes de l'ordre de \$US 27 millions sont déjà identifiées et seront octroyées sous forme de prêts et de dons. Malgré cet apport important des bailleurs de fonds et les

mesures prises pour augmenter les recettes, un déficit de ressources de US \$ 18 millions a été estimé. Ce déficit reflète en partie un accroissement des dépenses dans les secteurs sociaux.

11.1.2 Les arriérés

305. Etant donné l'ampleur que prend de plus en plus, le problème des arriérés des salaires au sein de la fonction publique, des démarches ont été engagées auprès des institutions émargeant au Budget de la République en vue de régler **DÉFINITIVEMENT** ce problème. Les institutions ont été formellement invitées à communiquer les estimations des arriérés mises à jour, accompagnées de pièces justificatives. Les estimations les plus pessimistes fixeraient les arriérés de salaire à un plafond de 700 millions de gourdes.

306. Le problème des arriérés concerne surtout les institutions ayant un effectif élevé, et ces fonctionnaires sont, de surcroît, distribués sur l'ensemble du pays. Il s'agit des entités suivantes : Ministère de l'Éducation Nationale et de la Formation Professionnelle, la Police Nationale, le Ministère de la Jeunesse et de l'Action Civique, le Ministère de la Santé Publique et de la Population. Une commission a été créée en vue de travailler sur le dossier des arriérés et celle-ci a reçu le mandat de procéder, d'une part, à l'inventaire des arriérés, et de proposer un mécanisme pour leurs paiements dans un délai n'excédant pas le 30 septembre 2006, d'autre part. De plus, les membres de la commission auront à émettre des recommandations sur les procédures à adopter pour éviter que ce phénomène ne se reproduise dans le futur.

11.2 LE BUDGET 2006 – 2007

307. L'enveloppe budgétaire de l'exercice fiscal 2006-07 est supérieure à 1 milliard \$US. Une augmentation sensible de la pression fiscale est envisagée en vue de garantir un niveau de recettes suffisant pour non seulement couvrir les dépenses courantes mais aussi pour dégager un solde positif qui sera alloué au budget d'investissement. En effet, une nette augmentation des recettes est anticipée et celles-ci totaliseraient 550 M\$US contre 450 M\$US pour l'exercice antérieur. En 2006-2007, 71% des recettes totales proviendraient des recettes internes alors que 28% de celles-ci viendraient des recettes douanières.

308. Les dépenses courantes ne dépasseraient pas 520 M\$US, alors que l'enveloppe allouée aux dépenses d'investissement totaliserait 477,5 M\$US. L'aide externe financerait ce montant à hauteur de 382,5 M\$US, soit 80% du total.

11.2.1 L'appui budgétaire.

309. Sur la base des discussions préliminaires déjà engagées et d'une évaluation des besoins en vue de renforcer la capacité des institutions publiques à fournir des services à la population, le gouvernement compte bénéficier auprès des principaux bailleurs de fonds d'un appui direct au budget de la République estimé à US \$ 111.5 millions. De ce montant, certains bailleurs ont déjà accepté de contribuer pour seulement US \$ 50.4 millions. Après avoir tenu compte de la possibilité d'obtenir un financement exceptionnel estimé à US \$ 15.6 millions de façon sommaire au titre de l'annulation de la dette externe pour la période intérimaire, l'exécution du budget fera face à un déficit de ressources (gap) s'élevant à US \$ 45.5 millions. Il est important pour le gouvernement d'obtenir des bailleurs ces ressources sachant que celles-ci seront utilisées prioritairement pour couvrir les dépenses orientées vers la réduction de la pauvreté.

11.2.2 Le programme d'investissements publics

310. Le programme du Gouvernement de la République comporte tout un ensemble d'interventions à caractères globaux et d'actions spécifiques structurantes tendant à consolider

et à moderniser la mécanique de fonctionnement des institutions de l'État et à relever le niveau de l'offre exprimé en termes de biens et services à rendre disponibles à la population.

311. Le Programme du Gouvernement de la République repose sur les axes de programmation la Gouvernance Politique, la Reconstitution de l'État, la Relance Économique et l'Accès aux services de base.
312. Les prévisions d'investissements pour les grands chantiers, définies pour la période quinquennale 2006-2011, totalisent un montant de 7,16 milliards \$US. Les prévisions d'investissements pour la période allant de juillet 2006 à septembre 2007, accusent un montant de 1,9 milliards \$US.
313. Il est à noter que la tranche d'investissement prévue pour les années 2006 et 2007 inclut également les besoins socialement exprimés en termes d'actions prioritaires à effets directs et immédiatement perceptibles par les populations. Il s'agit d'un ensemble d'interventions de court terme titrées sous la rubrique du Programme d'Apaisement Social (PAS) qui peuvent être facilement intégrées dans des programmes à moyen terme et qui constituent un tout premier pas vers la réalisation du Programme de Gouvernement. L'évaluation des besoins exprimés dans le cadre du PAS se chiffre à 95 millions de dollars environ.
314. La répartition des prévisions d'investissement par axe de programmation s'établit de la manière suivante :
- 224 millions de dollars seront consacrés au financement des interventions liées à l'axe Gouvernance politique qui englobe les activités retenues dans les domaines de la Sécurité et de la Justice, des institutions démocratiques et de la prévention et gestion des désastres naturels.
 - 389.3 millions de dollars seront alloués à la reconstitution de l'État / regroupant les domaines de la Gouvernance économique pour un montant de 28.2 millions de dollars, de la modernisation de l'État avec un niveau de financement de 185.9 millions de dollars, des collectivités territoriales pour un montant de 48.8 millions de dollars et de l'Aménagement du territoire qui requiert un niveau de financement de 126.4 millions de dollars.
 - 683 millions de dollars environ iront à la relance économique incluant les domaines de l'énergie/électricité, de l'agriculture, des infrastructures routières et de transport, des investissements privés, de la protection et de la réhabilitation de l'environnement et du tourisme. Les montants affectés à chacun des domaines pré-cités sont respectivement de 141, 182.7, 259.7, 12.3, 75.3 et 12.9 M\$US pour les périodes allant de juillet à septembre 2006 et d'octobre 2006 à septembre 2007.
 - 570,9 millions de dollars environ seront destinés au financement des activités définies dans l'axe relatif à l'accès aux services de base. Cet axe regroupe les domaines de l'eau potable et de l'assainissement, de santé et de nutrition, de l'éducation, de la culture et communication, de la Jeunesse et des Sports, de la Sécurité alimentaire et de la sécurité et protection sociale.
315. Il est important de souligner que les secteurs de l'eau potable, de la santé et de l'éducation concentrent à eux seuls un montant de 428,1 M\$US, soit 75% de l'investissement total de l'axe.
316. En analysant plus en profondeur l'architecture du Programme en liaison avec la nouvelle vision du Gouvernement en matière de politique et de stratégies de développement, il est loisible de constater une avancée significative dans la perception de la modernisation de l'État et de prise en charge de l'avenir en créant des conditions faibles pour un développement harmonieux et équilibré du pays dans un climat de sécurité et de dialogue.

317. Le tableau I qui suit présente tous les besoins de financement pour la période de juin 2006 à septembre 2007, incluant tous les projets et engagements déjà pris. Le tableau II, présente les besoins d'argent neuf pour financer le programme du Gouvernement pour la même période.

Annexe I : Besoins de financement globaux pour le Programme de Gouvernement juin 2006 – septembre 2007 (incluant tous les projets en cours)

BESOINS DE FINANCEMENT JUILLET 2006 - SEPTEMBRE 2007

TABLEAU SYNTHÈSE DES BESOINS DE FINANCEMENT	Besoins Fin exercice 05 06 (en\$us)	Besoins exercice 06 07 (en\$us)	TOTAL
1.0 Gouvernance politique			
1.1 Sécurité et Justice	5 368 636	137 138 914	142 507 550
1.1.1 PNH	4 200 000	123 740 000	127 940 000
1.1.2 Tribunaux	1 168 636	6 232 414	7 401 050
1.1.3 Pénitentiars	0	7 166 500	7 166 500
1.1.4 DDR	0	0	0
1.2 Institutions démocratiques	15 050 000	21 412 500	36 462 500
1.2.1 Élections	13 500 000	0	13 500 000
1.2.2 Appui au Parlement	300 000	10 000 000	10 300 000
1.2.3 Fichier État civil	1 250 000	1 412 500	2 662 500
1.2.4 Conseil électoral permanent	0	10 000 000	10 000 000
1.3 Prévention, gestion désastres naturels	3 737 500	41 454 194	45 191 694
Sous-total Gouvernance politique	24 156 136	200 005 608	224 161 744
2.0 Gouvernance économique (reconstitution de l'État)	0	0	0
2.1 Gouvernance économique	18 772 500	9 381 813	28 154 313
2.1.1 Processus budgétaire	825 000	1 000 000	1 825 000
2.1.2 Passation des marchés publics	0	0	0
2.1.3 Entreprises publiques	0	0	0
2.1.4 Gestion stratégique de l'économie	17 947 500	8 381 813	26 329 313
2.2 Modernisation de l'État	13 198 818	172 773 851	185 972 670
2.2.1 Ré-ingénierie de l'État	0	1 000 000	1 000 000
2.2.2 Développement des capacités	13 198 818	123 195 437	136 394 256
2.2.3 Réforme de la fonction publique	0	1 250 000	1 250 000
2.3 Collectivités locales	492 500	48 328 414	48 820 914
2.4 Aménagement du territoire et développement Local	3 836 455	122 578 427	126 414 882
Sous-total Gouvernance économique	36 300 273	353 062 505	389 362 778
3.0 Relance économique	0	0	0
3.1 Énergie/électricité	18 000 000	123 000 000	141 000 000
3.2 Agriculture	12 759 366	170 039 646	182 799 012
3.3 Routes et infrastructures de transport	0	259 719 688	259 719 688
3.4 Investissements privés	0	12 350 173	12 350 173
3.5 Protection et réhabilitation de l'environnement	10 201 429	65 144 653	75 346 082
3.6 Tourisme	1 139 250	11 820 125	12 959 375
Sous-total Relance économique	42 100 044	641 074 285	683 174 329
4.0 Accès aux services de base	0	0	0
4.1 Eau potable et assainissement	11 507 974	136 292 796	147 800 770
4.2 Santé et nutrition	5 857 286	26 763 500	32 620 786
4.3 Éducation	20 891 913	232 892 363	253 784 276
4.4 Culture et communication	3 982 005	11 180 535	15 162 540
4.5 Jeunesse et sport	10 524 000	35 240 425	45 764 425
4.6 Sécurité alimentaire	90 000	5 024 000	5 114 000
4.7 Sécurité et protection sociale	12 532 250	58 188 148	70 720 398
Sous-total Accès aux services de base	65 385 427	505 581 768	570 967 195
Total	167 941 881	1 699 724 166	1 867 666 046

Annexe 2 : Besoins de fonds additionnels pour le financement du Programme de Gouvernement, juin 2006 –septembre 2007

NOUVEAUX BESOINS DE FINANCEMENTS JUILLET 2006 - SEPTEMBRE 2007

TABLEAU SYNTHESE DES BESOINS DE FINANCEMENT	Besoins Fin exercice 05 06 (en\$us)	Besoins exercice 06 07 (en\$us)	TOTAL
1.0 Gouvernance politique			
1.1 Sécurité et Justice	5 267 369	77 138 932	82 406 300
1.1.1 PNH	4 200 000	63 740 000	67 940 000
1.1.2 Tribunaux	1 067 362	6 232 414	7 299 776
1.1.3 Pénitenciers	0	7 166 500	7 166 500
1.1.4 DDR	7	18	25
1.2 Institutions démocratiques	13 850 000	7 412 500	21 262 500
1.2.1 Élections	13 500 000	0	13 500 000
1.2.2 Appui au Parlement	300 000	3 000 000	3 300 000
1.2.3 Fichier État civil	50 000	1 412 500	1 462 500
1.2.4 Conseil électoral permanent	0	3 000 000	3 000 000
1.3 Prévention, gestion désastres naturels	1 000 000	6 462 944	7 462 944
Sous-total Gouvernance politique	20 117 369	91 014 376	111 131 745
2.0 Gouvernance économique (reconstitution de l'État)			
2.1 Gouvernance économique	3 490 000	12 381 813	15 871 813
2.1.1 Processus budgétaire	825 000	1 000 000	1 825 000
2.1.2 Passation des marchés publics	500 000	2 000 000	2 500 000
2.1.3 Entreprises publiques	400 000	1 000 000	1 400 000
2.1.4 Gestion stratégique de l'économie	1 765 000	8 381 813	10 146 813
2.2 Modernisation de l'État	4 250 162	43 784 657	48 034 819
2.2.1 Ré-ingénierie de l'État	0	300 000	300 000
2.2.2 Développement des capacités	4 250 162	42 234 657	46 484 819
2.2.3 Réforme de la fonction publique	0	1 250 000	1 250 000
2.3 Collectivités locales	492 500	28 328 414	28 820 914
2.4 Aménagement du territoire et développement Local	1 418 892	22 368 894	23 787 786
Sous-total Gouvernance économique	9 651 553	106 863 778	116 515 332
3.0 Relance économique			
3.1 Énergie/électricité	12 000 000	60 000 000	72 000 000
3.2 Agriculture	5 000 000	33 220 906	38 220 906
3.3 Routes et infrastructures de transport	0	30 719 688	30 719 688
3.4 Investissements privés	0	11 151 536	11 151 536
3.5 Protection et réhabilitation de l'environnement	4 054 532	21 623 875	25 678 407
3.6 Tourisme	1 139 250	5 820 125	6 959 375
Sous-total Relance économique	22 193 782	162 536 129	184 729 911
4.0 Accès aux services de base			
4.1 Eau potable et assainissement	6 373 599	27 324 546	33 698 145
4.2 Santé et nutrition	5 857 286	10 263 500	16 120 786
4.3 Éducation	5 457 100	33 700 813	39 157 913
4.4 Culture et communication	2 696 505	7 329 135	10 025 640
4.5 Jeunesse et sport	3 624 000	15 240 425	18 764 425
4.6 Sécurité alimentaire	0	2 000 000	2 000 000
4.7 Sécurité et protection sociale	4 532 250	8 188 148	12 720 398
Sous-total Accès aux services de base	28 440 740	104 046 568	132 487 307
Total	80 403 444	464 460 851	544 864 295

Table des matières

1.	LA RETOUR À L'ORDRE CONSTITUTIONNEL : UNE FENÊTRE D'OPPORTUNITÉ	1
2.	HAÏTI : UN PAYS À CONSTRUIRE	1
3.	LES GRANDS CHANTIERS	5
3.1	TRAVAUX PUBLICS (1 500 M\$US).....	5
3.1.1	Maillage routier national (1 200 M\$US)	5
3.1.2	Électrification des chefs lieux de départements (180M\$US).....	5
3.1.3	Ramassage des ordures dans les chefs lieux des départements (120 M\$US)	6
3.2	APAISEMENT SOCIAL (120M\$US).....	6
3.2.1	Employés révoqués à partir de février 2004 (25 M\$US)	6
3.2.2	Arriérés de salaires (20 M\$US)	6
3.2.3	Les militaires démobilisés (25 M\$US)	6
3.2.4	Projets communaux (50 M\$US).....	7
3.3	CHANTIER JUSTICE/SÉCURITÉ (1 500 M\$US)	7
3.3.1	Appui à la Justice (350 M\$US)	7
3.3.2	Appui à la Police (1 150 M\$US).....	7
3.4	AUGMENTATION DES RECETTES DE L'ÉTAT (150 M\$US)	8
3.4.1	L'Administration Générale des Douanes (100 M\$US).....	8
3.4.2	La Direction Générale des Impôts (50 M\$US).....	8
3.5	RENFORCEMENT DE L'ÉTAT (850 M\$US).....	8
3.5.1	le Conseil Électoral Permanent (30 M\$US).....	9
3.5.2	L'appui au Parlement (120 M\$US)	9
3.5.3	Appui aux collectivités territoriales (300 M\$US)	9
3.5.4	La Réforme de l'Administration Publique (400 M\$US)	9
3.6	ÉDUCATION (930 M\$US).....	10
3.6.1	La scolarisation universelle (450 M\$US)	10
3.6.2	La formation professionnelle (200 M\$US)	10
3.6.3	L'Université d'État d'Haïti et les centres universitaires régionaux (280 M\$US)	10
3.7	SANTÉ (1 200 M\$US)	10
3.7.1	La couverture sanitaire nationale (1 060 M\$US)	10
3.7.2	Les Hôpitaux de référence Régionaux (140 M\$US).....	10
3.8	AGRICULTURE (850 M\$US)	11
3.8.1	Le soutien à la production agricole (560 M\$US)	11
3.8.2	Le soutien à l'élevage (280 M\$US).....	11
3.8.3	Le développement du biodiesel (10 M\$US)	11

3.9	La mise en œuvre des grands chantiers	12
4.	LES CONDITIONS DE SUCCÈS	16
5.	LES GRANDES ORIENTATIONS ET LES AXES DE DÉVELOPPEMENT	16
6.	LA GOUVERNANCE POLITIQUE	18
6.1	La sécurité et la justice	18
6.1.1	La Police nationale d'Haïti (PNH)	18
6.1.2	Le Système judiciaire.....	19
6.1.3	Les pénitenciers.....	20
6.1.4	DDR	20
6.2	Les institutions démocratiques	21
6.2.1	Les élections	21
6.2.2	L'appui au Parlement et aux partis politiques.....	21
6.2.3	Fichier de l'État civil	22
6.2.4	Conseil Électoral Permanent	23
6.3	Le programme d'apaisement social.....	23
6.4	Prévention et Gestion des désastres naturels.....	25
7.	LA RECONSTITUTION DE L'ÉTAT (GOUVERNANCE ÉCONOMIQUE).....	25
7.1	La Gouvernance économique	26
7.1.1	Processus budgétaire	26
7.1.2	Passation des marchés publics	27
7.1.3	Lutte contre la corruption	28
7.1.4	Entreprises publiques	28
7.1.5	Gestion stratégique de l'économie	28
7.2	Modernisation de l'État	29
7.2.1	Ré-ingénierie de l'État	30
7.2.2	Développement des capacités.....	30
7.2.3	Réforme de la fonction publique.....	31
7.2.4	Déconcentration administrative	31
7.2.5	Prise en compte de la dimension genre	31
7.3	Aménagement du territoire et développement local et régional.....	32
7.4	Décentralisation et collectivités territoriales.....	33
8.	RELANCE ÉCONOMIQUE	34
8.1	Énergie - Électricité.....	34
8.2	Agriculture.....	35
8.3	Routes et infrastructures de transport	37

8.4	Investissements privés	37
8.5	Protection et réhabilitation de l'environnement.....	38
8.6	Tourisme.....	39
9.	ACCÈS AUX SERVICES DE BASE	39
9.1	Eau potable et assainissement.....	40
9.2	Santé et nutrition.....	41
9.3	Éducation.....	42
9.4	Culture et communication	43
9.5	Sécurité alimentaire	44
9.6	Jeunesse et sport	45
9.7	Sécurité et protection sociale.....	45
10.	LA COORDINATION DE L'AIDE EXTERNE	46
11.	LES BESOINS DE FINANCEMENT	48
11.1	Le budget 2005 – 2006	48
11.1.1	Le déficit de financement pour l'exercice 2005 - 2006.....	48
11.1.2	Les arriérés	49
11.2	LE BUDGET 2006 – 2007.....	49
11.2.1	L'appui budgétaire.	49
11.2.2	Le programme d'investissements publics	49